21. 2022 DLH 396 – Réalisation 10 rue Montauban (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 8 logements sociaux (3 PLAI - 4PLUS - 1PLS) et 11 logements intermédiaires par IMMOBILIERE 3F - Subvention (677 762 euros)

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Vous voyez, Monsieur SITBON, que nous votons aussi des délibérations.

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DLH/2022/396

Applaudissements de Monsieur SITBON.

Monsieur le Maire : Merci de vos applaudissements légitimes et mérités.

22.2022 DLH 331 – Réalisation, 23, rue Tiphaine (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 8 logements sociaux (3 PLAI-3 PLUS-2 PLS) par HSF - Subvention (946 906 euros)

Monsieur le Maire : Monsieur LORIAU a la parole.

Monsieur LORIAU : Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est la deuxième fois que ce projet de délibération ou en tout cas un projet de délibération se rapportant à cette adresse vient devant notre Conseil. Nous avons déjà aussi délibéré lors du précédent Conseil de Paris de cette adresse et du sort que la Ville de Paris lui réserve. Nous avons lors de nos précédents Conseils du 15ème et de Paris assisté à l'écran de fumée habituel de la Gauche qui pointe du doigt la Droite méchante farouchement opposée au logement social mais tout cela n'a pour but que d'éviter que l'on voit la réalité des décisions de la politique de la Ville de Paris et que l'on regarde la politique de la Ville de Paris en face. Il ne sert à rien, à grand renfort de médias, de déclarer pour la Ville de Paris que l'on va défendre la santé des Parisiens et que l'on s'attache tout particulièrement en créant une Direction de la santé publique à renforcer l'offre de soins lorsque, quand l'occasion se présente comme dans ce projet de délibération, on ne la saisit pas. Nous ne parlons pas du déménagement du CMP ; je dis bien déménagement, nous avons bien compris qu'il s'agissait d'un déménagement du CMP. Le CMP va déménager. Ce déménagement a été

concerté avec l'Assistance publique. Là n'est donc absolument pas la question. L'offre de soins de psychiatrie est tout à fait maintenue. Ce dont nous parlons, c'est de l'opportunité qui n'est pas saisie par la Ville sur cet emplacement d'installer dans les locaux en rez-de-chaussée ou aux premiers étages une maison médicale de garde, un centre médical. Quand on sait la difficulté que l'on a à trouver des locaux pour permettre aux professionnels de santé de s'installer, c'est bien dommage de ne pas saisir cette opportunité.

De plus, il y a une double peine parce que l'on pourrait tout à fait voter avec vous un projet de logement social sur cet emplacement et pourquoi ne pas, à ce moment-là, le réserver aux soignants puisque nous savons aujourd'hui qu'une des difficultés que rencontrent les soignants parisiens pour rester dans leur emploi est celle des logements. Quand on habite à deux heures de son lieu de travail, il est extrêmement difficile d'avoir des horaires décalés.

Voilà une double occasion ratée. Beaucoup de renforts de déclarations mais à chaque fois qu'une opportunité se présente pour la Ville de défendre la santé des Parisiens, on la laisse passer et une fois de plus rien n'est fait. Nous voterons donc contre cette délibération parce que nous sommes vraiment attachés – et nous mettons nos paroles en rapport avec nos actes – par tous les moyens à défendre la santé des Parisiens.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir rappelé ces évidences qui auraient dû être prises en compte par la Ville de Paris. Je rappelle que cette opération a évidemment été montée sans aucune concertation ni même information de la Mairie du 15ème, ce qui fait tout de même beaucoup de choses désagréables. Monsieur SITBON, vous avez la parole.

Monsieur SITBON : Cette adresse a déjà effectivement fait l'objet d'une délibération en Conseil de Paris et en Conseil d'arrondissement il y a quelques semaines. Je suis un petit peu étonné que reviennent les mêmes arguments car nous y avons tout de même répondu. Il n'y a pas de suppression du centre médico-psychologique qui y était puisqu'il est déménagé. De plus, il y a une petite incohérence que je veux tout de même relever. Tout à l'heure, on a dit que l'on veut faire dans le 15ème deux tiers de logements intermédiaires et à la suite de cela on dit qu'il faut réserver aux soignants le logement social. En fait, la plupart des soignants n'ont pas accès par leurs revenus, malheureusement, au logement intermédiaire.

Alors, il faut ajuster vos demandes. Je ne les comprends pas bien. Nous, nous sommes pour une politique où on équilibre dans les opérations les choses pour que tout le monde puisse accéder au logement social et je redis : 70 % à Paris sont éligibles au logement social et quasiment effectivement tous les soignants et c'est pour cela qu'il faut en construire et qu'il faut en acquérir. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Et nous, nous rappelons que nous sommes en désertification médicale et que nous recherchons sans cesse des locaux pour des centres de santé en secteur 1 et que c'était l'occasion ou jamais de maintenir sa vocation à ce centre. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais donner la parole à Monsieur SEMELLE, le rapporteur.

Monsieur SEMELLE : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous aurions aimé ne pas parler de nouveau du dispensaire Tiphaine ce soir. Il y a en effet trois semaines nous avions rejeté la délibération consistant à confier cet immeuble à HSF en bail emphytéotique et vous demandiez alors à la Ville, Monsieur le Maire, de revoir sa position pour préserver à cette adresse ce centre médico-psychologique et de médecine scolaire. Malheureusement, cet appel n'a pas du tout été entendu par la majorité parisienne qui doit donc considérer que le quartier Dupleix et le quartier de la Motte-Picquet sont saturés en offre de santé et qui a décidé de le fermer.

C'est une page aussi qui se tourne pour le quartier. Ce bâtiment avait été construit dans les années 20 comme dispensaire antituberculeux et avait ensuite pendant un siècle accueilli des milliers d'enfants et d'adolescents sur diverses activités médico-sociales et notamment psychiatriques. Tout récemment encore, il était partagé entre un CMP dépendant de l'hôpital Sainte-Anne, des consultations en pédiatrie de Necker et des consultations de médecine scolaire. Mes collègues Chantal ROLGEN, Charlotte DESROUSSEAUX et Claire de CLERMONT-TONNERRE avaient rappelé le 7 novembre l'utilité de cette structure médico-sociale tout en signalant la vétusté des lieux.

Nous sommes donc invités aujourd'hui à valider l'attribution d'une subvention de près d'un million d'euros pour la création de huit logements sociaux dans ce dispensaire. Il ne fait aucun doute que cet argent public aurait été en l'occurrence mieux employé en rénovant cet équipement et en y installant, comme l'a dit mon collègue Jérôme LORIAU, de nouveaux services de santé au bénéfice de la population. C'est le choix inverse qui a été fait et je vous propose donc, chers collègues, de voter contre cette délibération tout en souhaitant bon courage à la majorité municipale pour

expliquer qu'elle se bat pour le maintien des services publics tout en fermant ceux sur lesquels elle a pleine et entière compétence et qui sont utiles à la population.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Très bien. Très bonne intervention. Monsieur SITBON, si vous vouliez arrêter d'éructer en séance du Conseil sans que l'on vous ait donné la parole, cela serait aimable et respectueux. Je soumets donc à votre vote ce projet de délibération avec un avis évidemment très défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Personne n'est contre ?

Monsieur SITBON : Pour !

Monsieur le Maire : Ah ! Il faut vous réveiller. Qui est contre ? Abstention ?

A LA MAJORITÉ

CHANGER PARIS (41)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Éléonore CREUZE, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Inès DE RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Nicolas JEANNETÉ, Henri JOZEFOWICZ, Anessa LAHOUASSA, Louis LATINNE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Ozlem ORAKCI, Marion PARISET, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Anne-Claire TYSSANDIER, Simon VERMOREL, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE, **VOTANT CONTRE**

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15e (6)

Fatiha AGGOUNE, Evelyne BOSCHERON, Julien RIPPERT, Isabelle ROY, Florian SITBON, Anouch TORANIAN **VOTANT POUR**

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15e (3)

Aminata NIAKATÉ, Thibaut BRAGÉ, Arthur WOLF, **VOTANT POUR**

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (3)

David AMIEL, Fanta BERETÉ, Catherine IBLED, **VOTANT CONTRE**

DELIBERE

AVIS DÉFAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DLH/2022/331

23.2022 DLH 311 – Réalisation, 29 Quai de Grenelle (15e) d'un programme d'acquisition en VEFA de 17 logements familiaux par Paris Habitat et d'une pension de Famille de 20 logements par L'Habitation Confortable

Monsieur le Maire : Vous voyez, nous adoptons. DLH 260 : Réalisation, 124, rue Falguière d'un programme... Ah pardon ! Excusez-moi, Madame BOSCHERON.

Madame BOSCHERON : Je vous en prie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : J'ai été trop rapide parce qu'il ne nous reste que 30 projets de délibérations. Donc excusez-moi d'avoir été un peu rapide.

Madame BOSCHERON : Oui mais là il s'agit encore du logement social mais dans un cadre encore particulier. Il s'agit donc d'un projet lauréat dans le cadre de l'appel à projets urbains innovants Réinventer Paris 3, transformer les bureaux vacants en logements. Ainsi le promoteur Capelli a été désigné lauréat pour transformer le garage Renault qui a laissé libre de toute occupation depuis fin 2021 un ensemble à usage d'habitation comprenant des logements en accession ainsi qu'un programme de logements sociaux familiaux et une pension de famille. Cette réalisation va voir le jour en bordure de Seine à quelques centaines de mètres de la tour Eiffel. Paris habitat a été retenu et va acquérir en vente en état futur d'achèvement un total de 17 logements familiaux, tandis que sa filiale spécialisée, L'Habitation confortable, va acquérir une pension de famille composée de 20 logements PLAI, qui sera gérée par l'association Solidarité nouvelle pour le logement. Pour la pension de famille, la redevance mensuelle s'élèverait à environ 545 € charges comprises (valeur janvier 2022). Les résidents pourront bénéficier de l'APL en fonction de leurs revenus et de leur situation sociale. Cette réhabilitation/construction fera la part belle à l'économie circulaire, aux modes constructifs durables et à la sauvegarde du patrimoine. Respecter, réparer, réutiliser, cocréer avec les riverains, telle est la démarche du cabinet d'architecture Archikubik.

Il s'agit, à mon sens, d'un projet très intéressant et je souhaitais le souligner. Je ne saurais que vous conseiller, si ce n'est déjà fait, chers collègues, de prendre connaissance de ce projet. Il y en a d'autres qui concernent notre arrondissement dans le cadre de l'exposition créée par le Pavillon de l'Arsenal *Conserver, Adapter, Transmettre* qui se termine le 5 mars. Vous avez encore un petit peu de temps. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de votre instigation à visiter les expositions et puis d'avoir rapporté ce projet même s'il y a un rapporteur. En tout cas, sur le fond, c'est un projet que nous avons accepté parce qu'il nous paraît avoir bien mixé à la fois les populations et les usages dans le cadre d'un immeuble qui, d'ailleurs, impacte moins que d'autres projets concurrents l'environnement, notamment afin qu'il soit moins haut, moins dense, etc. Je dirais simplement, avant de laisser la parole au rapporteur, que cela permettra aussi la terminaison de la coulée verte qui est sur le quai Citroën et qui part de l'avenue Zola qui longe les tours jusqu'à cet immeuble qui est l'ancien garage Renault, que chacun connaît, puisque l'opérateur a fait don, si je peux dire, de l'espace public qui est devant l'immeuble à la Ville pour que celle-ci puisse y aménager un petit jardin qui permettra une bonne liaison entre le jardin Émile-Zola et celui-ci, dans le cadre d'une très belle réalisation. Celle-ci a fait l'objet d'un consensus entre toutes les parties, c'est-à-dire Renault qui a consulté la Ville de Paris, puisqu'il s'agit d'un immeuble qui appartenait à la société en question, et la Mairie du 15ème.

S'il n'y a pas d'autres intervenants, la parole est au rapporteur, Monsieur SEMELLE.

Monsieur SEMELLE : Monsieur le Maire, vous avez, avec nos collègues, dit l'essentiel sur ce projet qui correspond au volet social de la transformation de l'ancien garage Renault qui a quitté les lieux l'an dernier. Ce bâtiment est un témoin important de l'histoire du front de Seine et en particulier de son histoire automobile et industrielle. Ce bâtiment a été construit en 1954. Il s'appelait alors le grand garage de Bir-Hakeim et il fut d'abord une concession General Motors avant d'être exploité pendant plusieurs décennies par Renault. En 2021, le groupe Capelli a remporté l'appel à projets Réinventer Paris 3. Nous déplorons certains aspects de ce projet et notamment la part de logements très sociaux : 30 sur 37 si l'on tient compte de la pension de famille. Néanmoins, nous lui reconnaissons aussi plusieurs aspects positifs. D'abord, il évite le pire des écueils : la densification dans un quartier déjà extrêmement dense, bien trop dense. À partir d'un ensemble de 8 000 m², ce sont 7 300 m³ qui seront livrés en 2025. Deuxièmement, ce projet valorise le patrimoine que représente le garage dont la façade sera conservée dans ses grandes lignes ainsi que la rampe et la coupole centrale qui sont des éléments caractéristiques de cette architecture. Troisièmement : près de 1 300 m², notamment en rez-de-chaussée, vont accueillir des activités commerciales ou d'enseignement, contribuant ainsi à la nouvelle identité du quartier Beaugrenelle. Enfin – et il s'agit d'un point très important pour le quartier – le groupe Capelli a accepté, comme l'a

indiqué Monsieur le Maire, de rétrocéder le parvis du garage qui servait de zone d'exposition et de stationnement et qui deviendra un espace public. La coulée verte dont la quatrième phase doit être réalisée à partir de l'an prochain devrait donc trouver son aboutissement dans quelques années sur une place végétalisée et peut-être arborée.

Pour ces différentes raisons, je vous propose donc, mes chers collègues, d'adopter ce projet de délibération.

Monsieur le Maire : Merci. Je le soumets à votre vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ?

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DLH/2022/311

24. 2022 DLH 260 – Réalisation, 124, rue Falguière (15e) d'un programme de rénovation d'une résidence sociale de 154 logements par 3F RESIDENCES - Subvention (599 718 euros)

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DLH/2022/260

25.2022 DLH 390 – Réalisation, 26, 28, 30-32, 42-44 rue Paul Barruel (15e), d'un programme d'îlot de fraîcheur par Paris Habitat - Subvention (79 868 euros)

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DLH/2022/390

26.2022 DVD 142 – Stationnement de surface (bois, autocars et professionnels) : modalités diverses

Monsieur le Maire : Madame TYSSANDIER a la parole.

Madame TYSSANDIER : Merci Monsieur le Maire. Je laisserai mon collègue Jean-Yves PINET revenir sur cette délibération qui est très dense et très longue. J'ai juste deux petits constats. Je vais me concentrer sur le pass autocar de tourisme. À la lecture de cette délibération, nous avons tout de même le sentiment de la création d'une usine à gaz et nous sommes un peu échaudés par les usines à gaz car depuis la mise en place du ticket handi il y a quelques mois, quelques années maintenant, on voit bien aujourd'hui que cela n'avait pas été pensé et malheureusement cela se répercute sur le dos des personnes en situation de handicap. C'est notre premier élément.

Ensuite, je souhaite attirer l'attention sur le fait que nous avions déposé un vœu avec mes collègues Nicolas JEANNETÉ et Franck LEFEVRE au Conseil de Paris de novembre pour justement alerter la Mairie de Paris, sur le fait que de nombreux cars de tourisme ne respectaient pas la réglementation, stationnaient en laissant les portes ouvertes, les moteurs tourner sans passager et que cela n'était plus possible aujourd'hui. Nous nous félicitons que la Ville ait pris dans cette délibération les mesures nécessaires pour limiter les nuisances des autocars de tourisme peu scrupuleux car, comme vous le savez, laisser un moteur tourner en hiver ou en été, cela a tout de même des impacts à la fois sur la qualité de l'air et donc la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens mais aussi sur le bruit car il s'agit de nuisances qui ne sont pas du tout négligeables. Sur cette partie-là, attention au risque d'usine à gaz mais sur le fond, nous sommes plutôt contents que la Ville de Paris ait entendu nos remarques avec Monsieur LEFEVRE et Monsieur JEANNETÉ.

Juste une petite interrogation sur l'article 4 : nous espérons que ces mesures s'appliqueront bien aux tour-opérateurs et qu'ils ne seront pas exclus du dispositif.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions là-dessus ? Non. La parole est au rapporteur Monsieur PINET.

Monsieur PINET : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, notre collègue Anne-Claire TYSSANDIER a parlé d'un fourre-tout, c'est un petit peu le cas quand on prend cette délibération. Je ne comprends pas

pourquoi on a mis le stationnement de surface dans les bois et les cars dans la même délibération alors que ce sont deux sujets différents. Ils sont d'autant plus différents que lorsque l'on commence à étudier cette délibération article par article, on tombe un peu de sa chaise. J'ai peur, avec l'ensemble des réclamations que nous avons de handicapés et de l'ensemble des usagers des voies de circulation parisiennes sur ces histoires de RAPO, de FPS et de l'imbroglio juridique qui a été créé par la Ville de Paris, que là on fasse pire. Les bois étaient les derniers coins à peu près gratuits dans Paris. Après 52 % d'augmentation de taxes foncières, pourquoi ne pas taxer les bois ? Soit. On va donc créer le ticket de stationnement visiteur baptisé ticket promenade bois. Il s'agit d'un ticket à 3 €. Il va donc déjà falloir le trouver. Il y a le ticket et il y a d'autres types de tickets. Par moments, vous allez payer 2,40 €, par moments 0,40 € de l'heure. On ne sait plus trop. Quand on sait que les handicapés n'arrivent même pas à comprendre l'affaire du ticket handi et qu'ils sont submergés de FPS que nous n'arrivons pas à annuler, j'ai peur que l'on crée encore pire que le ticket handi. Mais bon, on peut effectivement comprendre que l'on fasse payer toutes les voies où on s'arrête, etc. Pas de souci.

Dans la partie bois de cette délibération, on crée aussi quelque chose pour les professionnels, parce que l'on a un peu pensé à eux car il est vrai qu'il y a des personnes qui travaillent dans le bois : le droit de stationnement « professionnel ou associatif sédentaire bois » – puisque les associatifs sédentaires bois payent aussi – est également délivré aux employés des établissements visés à l'article 13, etc. uniquement pour ceux qui sont titulaires d'un contrat de travail de plus de trois mois. Or, il y a des gens qu'ils seront titulaires d'un contrat de travail de moins de trois mois, tout du moins pendant leur période d'essai. Il y a des gens qui sont là pour de très courtes durées aussi. Que fait-on pour eux ? On les fait payer plein pot ? On pourrait tout de même regarder. Toutefois, le pire est à venir dans l'article 15. Et c'est là où je m'inquiète et vous comprendrez pourquoi je proposerai pour cette première partie un vote contre : « *Dès que les moyens techniques le permettront, plusieurs droits de stationnement "*"professionnel ou associatif sédentaire bois*" pourront être délivrés.* ». Dès que les moyens techniques le permettront ! Quand je vois que les moyens techniques ne sont pas réunis pour étudier les RAPO des administrés ou des visiteurs à Paris, je commence sérieusement à m'inquiéter. Je n'irai pas plus loin et je propose donc pour cette première partie un vote contre, non pas contre le stationnement payant mais afin que l'exécutif parisien clarifie sa position et clarifie le système.

Monsieur le Maire : 142-01 : vote contre.

Monsieur PINET : Sur l'autre délibération, concernant les bus...

Monsieur le Maire : 142-02.

Monsieur PINET : Oui. On s'y perd. Excusez-moi, Monsieur le Maire, il est vrai que moi-même, la première fois...

Monsieur le Maire : On dirait un sketch comique mais non, c'est malheureusement sérieux.

Monsieur PINET : Moi-même, la première fois je n'avais pas bien vu qu'il y avait deux choses. Sur la deuxième délibération, je dirais que dans son ensemble, on crée le pass bus, etc. Il n'y a pas de souci. Nous aurions pu être pour sur sa globalité. Sauf qu'en la lisant très attentivement, on tombe sur l'article 19 : « *Les prochaines évolutions (ajouts ou suppressions) des professions éligibles aux droits de stationnement PRO sédentaire et PRO mobile pourront être prises par arrêté* – c'est-à-dire que l'on ne délibérera plus ; c'est terminé, il n'y a plus besoin de nous – *sous réserve qu'elles ne concernent cumulativement, au plus, que 10 codes NAF différents par année civile.* ». Les fameux codes NAF, nous en avions parlé puisqu'il y avait pas mal de professionnels qui étaient retirés du droit de stationnement professionnel. Beaucoup se sont plaints. Souvenez-vous, nous parlions notamment des agents immobiliers pour certains et de pas mal d'autres professions. Je ne vois pas très bien ce que cet article 19 vient faire dans les bus. Je pense qu'il faut quelque chose qui aille vite mais qui soit aussi devant les élus de la capitale, que ce soit au Conseil de Paris ou dans le Conseil d'arrondissement, parce que c'est à nous que l'on vient se plaindre et pas uniquement à différents cabinets à l'hôtel de ville qui prendraient des arrêtés. Donc, soit nous avons la possibilité dans cette délibération de retirer l'article 19 et auquel cas nous pouvons voter pour cette partie de la délibération 02, soit cela n'est pas possible et, à ce moment-là, je proposerai un vote contre de l'ensemble.

Monsieur le Maire : Il faut toute la clairvoyance, la sagacité, l'expertise, la compétence de Monsieur PINET pour que nous puissions nous y retrouver un petit peu dans cet écheveau. C'est plus qu'une usine à gaz. Je rappelle les propositions du rapporteur : un vote contre le 142-01, un vote pour le 142–02 sauf l'article 19 pour lequel il a sollicité un vote contre. Même un chat n'y retrouverait pas ses petits mais nous allons essayer d'y arriver.

Je soumets à votre vote ce projet de délibération avec deux sous projets. Pour le 142–01 avec un avis défavorable de l'exécutif : qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ?

Le projet de délibération 142-01 est rejeté à la majorité.

Monsieur le Maire : Le 142-02. Nous allons d'abord voter l'article 19 avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ?

L'article 19 du projet de délibération 142-02 est rejeté à la majorité.

Monsieur le Maire : Je soumets maintenant à votre vote le 142-02 moins l'article 19. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ?

Le projet de délibération 142-02 sans l'article 19 est adopté à l'unanimité.

A LA MAJORITÉ

CHANGER PARIS (41)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Éléonore CREUZE, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Inès DE RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Nicolas JEANNETÉ, Henri JOZEFOWICZ, Anessa LAHOUASSA, Louis LATINNE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Ozlem ORAKCI, Marion PARISET, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Anne-Claire TYSSANDIER, Simon VERMOREL, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE, **VOTANTCONTRE**

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15e (6)

Fatiha AGGOUNE, Evelyne BOSCHERON, Julien RIPPERT, Isabelle ROY, Florian SITBON, Anouch TORANIAN **VOTANT POUR**

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15e (3)

Aminata NIAKATÉ, Thibaut BRAGÉ, Arthur WOLF, **VOTANT POUR**

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (3)

David AMIEL, Fanta BERETÉ, Catherine IBLED, **VOTANT POUR**

DELIBERE

AVIS DÉFAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DVD/2022/142-01

- Concernant le stationnement des autocars, création d'un Pass Autocar Occasionnel, visant à parfaire l'écosystème du stationnement parisien,

  Après que Monsieur le Maire ait proposé d'amender le projet en retirant **l'article 19** : « *Les prochaines évolutions (ajouts ou suppressions) des professions éligibles aux droits de*

stationnement PRO Sédentaire et PRO Mobile pourront être prises par arrêté, sous réserve qu'elles ne concernent cumulativement, au plus, que 10 codes NAF différents par année civile »

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DVD/2022/142-02 après retrait de l'article 19

27.2022 DPE 45 – Subventions (93.000 euros) et conventions avec trois associations œuvrant pour la prévention des déchets et la sensibilisation des Parisiens

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DPE/2022/45

28. 2022 DILT 8 – Concession de services cabines photographiques, autorisation de signature

A L'UNANIMITE
DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DILT/2022/8

29.2022 GGPP 6 – Signature d'une convention de déploiement expérimental du dispositif « pass numérique » avec la Métropole du Grand Paris (10ème, 17ème, 18ème) et avenant de prolongation (13ème, 15ème)

Monsieur le Maire : Madame ROY a la parole.

Madame ROY : Merci Monsieur le Maire. Il me semblait intéressant de mettre en avant cette délibération puisque, en France, la fracture numérique concerne 12 à 13 millions de personnes toutes générations confondues. Ce ne sont pas seulement les personnes âgées, même si elles représentent une part importante, mais il y a également des jeunes qui se déclarent eux-mêmes incompétents dès qu'il s'agit d'administration

numérique. Nous parlons là de ne pas avoir accès à Internet ou de ne pas savoir utiliser les outils numériques. Il s'agit tout de même de 17 % de la population. Cette fracture numérique est un vrai vecteur d'inégalité voire elle peut priver des personnes de leur accès au droit. La collectivité parisienne depuis 2010 est engagée en faveur de nombre d'actions pour favoriser l'inclusion numérique. Depuis 2017, elle mobilise l'ensemble de ses partenaires : la CAF, le Pôle emploi, la CPAM, la mission locale de Paris, pour permettre à chacun non seulement d'avoir accès aux outils numériques mais de répondre aux différents besoins des publics, que ce soit pour les démarches administratives ou la recherche d'emploi, et d'accompagner ou former les publics vers une autonomie numérique. Depuis 2020, la Ville de Paris participe avec 14 autres communes au déploiement expérimental de ce pass numérique notamment dans le 13ème et le 15ème arrondissement. Cela a tout de même permis de répondre aux besoins de personnes en difficulté en leur permettant d'accéder à des ateliers de sensibilisation numérique, en particulier les allocataires du RSA. Visiblement, le retour des services, que ce soient ceux de la ville ou des acteurs associatifs, est positif avec de nouveaux publics qui ont réussi à être touchés, à être formés. Je trouve donc intéressant que l'on propose de prolonger ce processus notamment jusqu'en décembre 2023. Au-delà du 15ème arrondissement, cela propose d'étendre le dispositif aux 10ème, 17ème et 18ème. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Monsieur COURTOIS, rapporteur, a la parole.

Monsieur COURTOIS : Merci Monsieur le Maire. Je ne peux qu'aller dans le même sens que la précédente intervention. Juste signaler tout de même que tout ce qui concerne l'inclusion numérique est un des axes fondamentaux du schéma métropolitain d'aménagement numérique et nous nous réjouissons d'être accompagnés par la Ville dans cet outil qui est vraiment tout à fait excellent. D'ailleurs, nous avions commencé l'expérimentation avec deux arrondissements (le 13ème et le 15ème) et maintenant elle est étendue à toute une série d'arrondissements. Il s'agit d'un dispositif très facile et très simple qui correspond à peu près à ce que nous pouvons connaître par ailleurs en matière de ticket-restaurant, c'est-à-dire que vous recevez un chèque et avec cela vous pouvez aller vous former dans une association qui lutte contre la fracture numérique. C'est quelque chose de rapide, fiable et utile.

Monsieur le Maire : Merci. Je le soumets à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DGGP/2022/6

30. 2022 DGPP 14 – Signature de deux conventions de financement au titre du Plan Vélo Métropolitain avec la Métropole du Grand Paris (Vaugirard 15ème 1 299 563 € /Grands Boulevards–Paris Centre -9ème 10ème 261 250 €).

Monsieur le Maire : Monsieur JEANNETÉ.

Monsieur JEANNETÉ : Nous sommes sur la rue de Vaugirard, c'est cela ?

Monsieur le Maire : Voilà.

Monsieur JEANNETÉ : La fameuse piste Vaugirard qui nous occupe depuis des mois et des mois. Sur cette délibération, Monsieur le Maire, vous l'imaginez bien, mes chers collègues, je demanderai un vote disjoint entre l'article 1 et l'article 2. Nous voterons bien évidemment contre l'article 1. Encore une fois ce vote contre et je veux le dire aux rangs de la Gauche qui a parfois tendance à faire des raccourcis un peu faciles quand cela les arrange : le vote contre la piste de Vaugirard et pas contre les pistes en général et pas contre le vélo. D'ailleurs, ce que nous remettons en cause, c'est la méthode qui a été employée. La méthode, je le rappelle pour ceux qui ne le savent pas, c'est d'implanter une coronapiste l'été en plein mois d'août, ensuite ouvrir des pseudo-négociations et en fait reprendre le projet comme il était identifié alors qu'une vraie négociation, c'est d'abord se mettre autour de la table avec différents projets, discuter, consulter et ensuite on met au point le projet qui est choisi. Nous voterons donc contre l'article 1 et nous voterons pour les autres articles. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur BRAGÉ.

Monsieur BRAGÉ : Monsieur le Maire, vous avez évoqué tout à l'heure certains points de désaccord entre nous. J'ai peur de devoir vous décevoir sur ce sujet. Pour notre part, nous nous réjouissons. Mais, je pense que cela vous réjouira aussi, nous nous rapprochons en la matière comme nous

l'avons fait avec la Région il y a trois semaines, ce soir de la Métropole du grand Paris dont l'exécutif propose cette convention. Nous voterons favorablement.

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : C'est un tube ! Désolé, Monsieur JEANNETÉ, nous sommes effectivement en désaccord car en votant contre cette piste – hélas, ce ne sont pas des raccourcis mais un vrai désaccord entre nous – de la rue de Vaugirard que l'on aperçoit de la fenêtre et où nous apercevons des vélos qui passent, on vote effectivement contre une vraie politique de vélo. Pourquoi ? Parce qu'elle a été plébiscitée. Vous auriez peut-être aimé plus de concertation mais elle a été faite lors d'une crise Covid très grave ; il est toujours bon de le rappeler. Elle a été plébiscitée et elle l'est tous les jours. Parce qu'il n'y avait pas de bonnes solutions alternatives, puisque la seule alternative que vous proposiez était de faire des pistes unidirectionnelles l'une sur Lecourbe l'autre sur Vaugirard et que cela n'était pas satisfaisant parce qu'il y a un dénivelé très grand comme nous l'avons maintes fois rappelé, dans ce cas-là même si les pistes bidirectionnelles ne sont pas la panacée, c'était la meilleure solution et c'est pour cela qu'elle est plébiscitée par les usagers du vélo. Il faudrait donc que vous arriviez à vous rendre à l'évidence comme vous vous y êtes rendus par exemple maintenant sur les quais de la Seine auxquels vous vous êtes longtemps opposés. Je suis sûr qu'un jour viendra où vous serez contents de la piste Vaugirard telle qu'elle va être pérennisée maintenant. Il faut donc voter pour et nous allons voter pour et nous serons là pour le rappeler à chaque fois que vous rappellerez l'inverse.

Monsieur le Maire : Je voudrais rectifier une erreur : nous ne nous sommes jamais opposés aux pistes cyclables sur les quais. Pas du tout. Sur celles qui sont dans le 15ème, nous ne nous sommes pas du tout opposés. Elle est tellement plébiscitée cette piste bidirectionnelle que c'est la seule à Paris qui est implantée dans une rue où la circulation comprend des axes perpendiculaires qui coupent la voie. D'ailleurs dans une configuration identique, je crois que c'est dans le 13ème, le Maire s'y est opposé et c'est une piste unidirectionnelle qui finalement a été mise en place. Simplement, dans le 15ème, le problème n'est pas du tout d'être contre les pistes cyclables puisque nous en avons fait un certain nombre et même nous pourrions aller plus loin. Je rappelle, mais je ne vais pas le faire à chaque fois, ce que j'ai dit : pour développer le vélo en ville, il y a les pistes cyclables bien sûr mais aussi toute une politique d'accompagnement pour créer un

écosystème favorable que vous ne mettez pas du tout en place alors qu'il y avait un certain nombre de propositions. Tiens, on pourrait très bien, par exemple, exonérer de taxe foncière tous les immeubles qui font des garages à vélos ou des choses comme celle-là ou faire en sorte que les fonctionnaires de la Ville de Paris bénéficient d'une flotte d'entreprise comme il y en a dans un certain nombre d'entreprises ou favoriser l'IKV (l'indemnité kilométrique vélo). Bref, je ne vais pas rappeler tout ça.

Revenons à cette piste. Je dis seulement qu'elle est ni fait ni à faire. La configuration des lieux fait que nous avons un accident moyennement grave par jour. Je ne sais pas si vous vous rendez compte. D'ailleurs, j'en ai reparlé à Monsieur BELLIARD qui me dit qu'il va voir, qu'il va examiner la situation mais il n'examine rien du tout. Pendant la période des travaux, que l'on fasse au moins en sorte que ceux-ci se déroulent dans des conditions de sécurité et que, par exemple, on ne fasse pas fonctionner les marteaux-piqueurs toute la nuit sur la rue de Vaugirard. Vous avez juste oublié une chose rue de Vaugirard, c'est qu'il y a des habitants qui s'appellent des Parisiens qui habitent le 15ème. Certes, tant mieux pour les cyclistes sauf qu'ils sont pris là dans des pièges incroyables sur cette piste aujourd'hui qui est en plein travaux. J'espère que cela ira mieux plus tard. Mais il y a aussi des habitants et des gens qui traversent la rue, notamment des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des femmes ou des hommes avec des poussettes et des enfants, des écoliers, etc. Bref. Les causes d'accidents sont multiples et vous ne voulez malheureusement pas entendre cela. Nous aurions dû travailler ensemble sur le sujet plutôt qu'il soit imposé une nuit du mois d'août en catimini ; je pense que cela aurait été mieux. Enfin bon, nous n'allons pas reprendre ce débat interminable entre nous. Tant mieux s'il y a d'autres pistes cyclables qui se mettent en place dans de meilleures conditions dans le 15ème mais, s'agissant de celle-ci, franchement, nous ne pouvons pas être d'accord avec cette ineptie.

Nous allons donc voter en vote disjoint sur ce projet de délibération avec un vote pour l'article 1 et pour l'article 2. Madame LESENS, Rapporteure.

Madame LESENS : Merci Monsieur le Maire de m'avoir donné la parole au moment voulu ! Merci bien. Mes chers collègues, Monsieur le Maire, ce soir comme il y a trois semaines, on nous demande d'autoriser la Maire de Paris à demander de l'aide pour financer des pistes cyclables parmi lesquelles celle de la rue de Vaugirard. Après la Région à laquelle on demandait la somme de 715 000 €, voici la Métropole à qui on demande la somme de

1 299 563 €, ce qui nous fait passer de 24,76 % du total à 38 %. Total qui lui aussi, et je ne sais vraiment pas par quel coup de baguette magique, a bondi en trois semaines de 2 887 500 € HT à 3 465 500 € HT, soit un bond de 20 %. Je signale également que cette seconde aide que nous sommes censés accepter de demander ce soir était présentée comme acquise il y a trois semaines. Mais là, je ne vais pas insister parce que vous allez dire que je pinaille.

La seule chose que je puisse faire maintenant, c'est d'espérer que la Région comme la Métropole seront attentives à ce que ce projet réponde bien aux objectifs que se fixe la Mairie de Paris elle-même. Je cite : « *des exigences en matière de sécurisation, de confort et de bonne insertion urbaine.* ». Suivi par cette phrase qui me fait tomber par terre qui est : « *une attention particulière est notamment apportée sur les carrefours et les coupures urbaines.* ». Alors là, je tombe vraiment par terre parce qu'une piste bidirectionnelle comme celle qui nous est proposée ne répond en rien à ces exigences, bien au contraire. Nous savons bien – et nous sommes tous d'accord là-dessus en plus de cela – qu'il n'y a pas de place pour la faire. Tout ce qui est insertion urbaine est donc complètement passé à l'as. L'insertion urbaine, c'est aussi bien les arrêts des automobilistes pour qu'ils puissent décharger, recharger leur voiture et on sait combien les Parisiens utilisent peu leur voiture, que tout ce qui est ambulances qui viennent chercher et ramener des personnes, les livraisons, les taxis, etc. Et puis, pour le danger, il y en a de très graves, Monsieur le Maire en a rappelé : il n'y a également aucune co-visibilité – et je souligne en gras cette expression-là – entre les cyclistes et les automobilistes qui veulent tourner à gauche notamment et c'est là que nous allons avoir de graves problèmes. De plus, à cause de l'étroitesse de la piste, il y aura des accidents frontaux entre utilisateurs.

Alors, Monsieur le Maire et mes chers collègues, évidemment nous étions favorables à une piste cyclable. D'ailleurs, nous l'avions inscrite dans notre programme, mais nous voulions une piste qui n'ait pas plus d'inconvénients que d'avantages. Nous voulions qu'elle apporte quelque chose à la cité et à la rue et non pas qu'elle crée autant de difficultés comme cela est le cas désormais. La seule chose que je puisse faire c'est de vous proposer que nous maintenions notre position qui consistait il y a trois semaines à ne pas nous opposer à ce que la Maire de Paris tente de renflouer ses caisses ou qu'elle essaye de se rembourser de ses dépenses mais je vais apporter une petite nuance : comme tout cela est tout de même un piège assez pervers et comme l'a demandé Monsieur JEANNETÉ,

je pense qu'il faut dissocier les deux articles puisque l'un porte sur une piste qui nous concerne directement, c'est-à-dire celle de Vaugirard, et que l'autre (le boulevard Malesherbes) nous concerne parce que nous sommes cyclistes et que nous nous déplaçons mais pas directement et nous n'avons pas étudié le dossier. Je demande comme Monsieur le Maire et comme Monsieur JEANNETÉ que les deux articles soient disjoints et je vous inviterai, mes chers collègues, à ne pas approuver l'article 1 et à approuver la délibération concernant l'article n° 2.

Monsieur le Maire : Bien. C'est ce que je soumets à votre vote. Nous allons d'abord voter sur l'article 1 avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

L'article 1 du projet de délibération est rejeté à la majorité.

Monsieur le Maire : Merci. Nous allons donc maintenant voter la délibération avec uniquement l'article 2. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération sans l'article 1 est adopté à l'unanimité.

Après que Monsieur le Maire, ait proposé de procéder à 2 votes distincts comme suit :

DGGP/2022/14-1 :

- Concernant la convention de financement pour le projet de pérennisation de la piste cyclable provisoire de la rue de Vaugirard :

A LA MAJORITÉ

CHANGER PARIS (41)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Éléonore CREUZE, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Inès DE RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Nicolas JEANNETÉ, Henri JOZEFOWICZ, Anessa LAHOUASSA, Louis LATINNE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Ozlem ORAKCI, Marion PARISET, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Anne-Claire TYSSANDIER, Simon VERMOREL, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE, **VOTANT CONTRE**

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15e (6)

Fatiha AGGOUNE, Evelyne BOSCHERON, Julien RIPPERT, Isabelle ROY, Florian SITBON, Anouch TORANIAN **VOTANT POUR**

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15e (3)

Aminata NIAKATÉ, Thibaut BRAGÉ, Arthur WOLF, **VOTANT POUR**

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (3)

David AMIEL, Fanta BERETÉ, Catherine IBLED, **VOTANTCONTRE**

DELIBERE

AVIS DÉFAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DGGP/2022/14-1

DGGP/2022/14-2 :

- Concernant la convention de financement au titre du Plan Vélo Métropolitain avec la Métropole du Grand Paris :

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DGGP/2022/14-2

31. 2022 SG 86 – Avenant n°3 à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'Etat et aux modalités de participation financière de la Ville dans le cadre du Plan de vidéo protection de Paris (PVPP)

Monsieur le Maire : Monsieur JEANNETÉ a la parole.

Monsieur JEANNETÉ : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération très importante et très attendue, celle des caméras de vidéo protection dans le 15ème. Nous sommes un peu déçus puisque nous avions demandé huit caméras et, finalement, on ne peut en financer que six. Il ne s'agit pas d'une implantation qui est issue du fruit du hasard. Comme vous le savez, il s'agit d'un long travail qui est fait en parfaite coordination avec la préfecture, le commissariat avec le commissaire VALLOT, le Maire d'arrondissement qui est très impliqué dans les caméras de vidéosurveillance, Anthony SAMAMA, et bien sûr la Mairie centrale. Je voudrais d'ailleurs saluer – et je vais donner une note optimiste à ma gauche – le cabinet de Nicolas NORDMAN avec qui nous travaillons de façon très intelligente et en toute transparence même si nous n'avons pas tout à fait les mêmes accords. Je voulais tout de même le saluer contrairement à d'autres cabinets comme celui de Monsieur BELLIARD ou même de Madame VERSINI, sur des dossiers dont je m'occupe.

Pour vous dire que ces caméras sont bien évidemment les bienvenues puisque le 15ème, il faut le savoir, est l'un des arrondissements les moins bien dotés en termes de caméras, contrairement au 1er ou au 8ème arrondissement. Il y a à peu près 4 000 caméras dans Paris. Je précise que ce plan ne rentre pas dans le décompte général de l'annonce de Gérald DARMANIN sur les 500 caméras supplémentaires, à l'approche...

Monsieur le Maire : 5 000 !

Monsieur JEANNETÉ : 500 caméras. (...) À l'approche des Jeux olympiques.

Monsieur le Maire : C'est dommage.

Monsieur JEANNETÉ : Je voulais répondre par avance aux Verts qui, j'imagine, vont voter contre ou s'abstenir comme ils le font d'habitude sur les caméras de vidéo protection puisqu'ils doivent suivre la ligne idéologique de leur mouvement. Ils ont aussi d'ailleurs voté contre la mise en place de la police municipale même si aujourd'hui elle est souhaitée par certains Maire écologistes. J'ai le souvenir de la Maire du 12ème dans une réunion à Paris demandant plus d'effectifs de la police municipale dans son arrondissement. C'est donc un peu ambivalent. Juste pour donner tout de même deux informations au groupe les Verts. Peut-être allez-vous changer d'avis en quelques minutes. D'abord, sur l'efficacité dissuasive : oui, nous savons que l'effet dissuasif est relativement faible sur les cambriolages, les vols à l'étalage. On ne répond pas au bon moment et bien évidemment les délinquants adaptent leur comportement par rapport à ces caméras et d'ailleurs souvent ces voleurs, maintenant, mettent des capuches pour qu'on ne les voit pas. En revanche, sur les bagarres, les rixes, les agressions sexuelles, il y a un effet dissuasif très important en prévision de l'acte de délinquance et toutes les enquêtes le montrent. Et bien sûr, il y a un effet important sur l'élucidation et la résolution des enquêtes, ce qui est tout de même très important. On pourrait nommer les attentant du 13 novembre, l'affaire Yuriy et plein d'autres. Il suffit d'ouvrir le journal pour voir le déroulement des affaires qui sont suivies par des caméras et on retrouve ensuite les auteurs.

Monsieur le Maire, nous voterons donc favorablement cette délibération même si, encore une fois, il y a deux caméras qui ont disparu entre les accords, les discussions que nous avons eues avec Monsieur NORDMAN et la délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Et je suis sûr que vous aurez convaincu le groupe Vert de voter cette délibération. D'autres interventions ? Madame Aminata NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'admire votre optimisme.

Monsieur le Maire : Ça peut toujours marcher sur un malentendu.

Madame NIAKATÉ : Vous nous connaissez bien. La Ville de Paris et la Préfecture de police souhaitent ajouter de nouvelles caméras aux 1 456 sites équipés existants. C'est une présentation d'ailleurs assez curieuse d'évoquer le nombre de sites équipés plutôt que celui des caméras puisque je crois savoir que la Ville de Paris dispose en réalité de plus de 4 000 caméras implantées sur tout son territoire. Le projet d'avenant soumis à notre examen prévoit que la Ville de Paris participe à l'extension du plan de vidéo protection de Paris avec une participation financière à hauteur de 4 millions d'euros.

La position du groupe Écologique est constante – comme vous l'avez soulevé – sur la présence de ces caméras. Si elles peuvent aider à élucider certaines infractions, avec certaines limites puisque des stratégies de contournement se mettent quasi systématiquement en place, la vidéo protection que je qualifierai plutôt de vidéosurveillance déplace la délinquance plutôt qu'elle n'aide à la prévenir. Non seulement elles sont globalement inefficaces pour la prévention de la délinquance, de la criminalité mais elles représentent aussi un coût financier important en investissement et en fonctionnement et ce coût est encore plus grand en termes de libertés publiques. Coûteuses et pas assez efficaces, cela a même été pointé dans un rapport de la Cour des comptes en date de février 2022 qui déplore, en outre, l'absence d'évaluation du plan de vidéo protection de Paris. C'est l'exposé des motifs qui le dit : « *La vidéoprotection n'a pas vocation à se substituer à la présence d'agents de police sur la voie publique pour assurer la sécurité et la tranquillité publique.* ». C'est la présence humaine qui permet de prévenir la délinquance et cela peut passer par la présence d'éducateurs de rue, de médiateurs ou par tout type de métiers de la cohésion sociale. Vous comprendrez donc que notre groupe ne votera pas cette délibération.

Monsieur le Maire : Nous nous en doutions un peu même si nous le regrettons. Une fois encore, la majorité municipale va devoir s'appuyer sur le groupe de la Droite pour améliorer la sécurité dans cette ville mais ce

n'est pas la première fois. Cela a également été le cas pour le vote sur la police municipale. Mais voilà. Il s'agit de nos convictions aussi. Monsieur SITBON a la parole.

Monsieur SITBON : Sur votre dernière phrase : vous vous êtes tout à l'heure targué de vous appuyer sur les Verts, donc bon. On vote projet par projet manifestement. Je veux juste dire que sur cette question, il y a effectivement une divergence avec le groupe des Verts avec lequel, par ailleurs, ne vous en déplaise, nous sommes d'accord sur l'essentiel et il ne s'agit pas de vidéosurveillance, je crois, mais de vidéo protection. Dans notre groupe, nous avons sur cette question une position toujours d'équilibre, c'est-à-dire que les caméras ne peuvent évidemment pas être l'alpha et l'oméga d'une politique de sécurité et de prévention, mais que cela sert effectivement de manière favorable dans les élucidations notamment. Il faut donc en avoir un usage modéré mais pertinent. Je suis donc plutôt heureux que le 15ème se dote de ces caméras supplémentaires qui étaient demandées. Je suis un peu surpris : je crois que ce sont les Mairies d'arrondissement et la Préfecture qui ont fait les vœux en concertation avec les cabinets de la place de la caméra à Beaugrenelle qui, comme par ailleurs, est beaucoup demandée. Je me suis demandé pourquoi elle n'était pas plus haut dans la liste. Il y a peut-être une explication. En tout cas, nous voterons évidemment cette délibération.

Monsieur le Maire : Monsieur SAMAMA, rapporteur.

Monsieur SAMAMA : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Chers collègues, c'est effectivement un moment historique. Avec cet avenant à cette délibération, nous nous réjouissons de ces nouvelles caméras de vidéo protection dans le 15ème arrondissement. Vous le savez, nous croyons beaucoup à l'utilité des caméras de vidéo protection aux objectifs pluriels. Je tiens d'ailleurs à souligner le rôle actif que vous avez joué, Monsieur GOUJON, à ce sujet, à l'origine du PVPP ; vous l'avez appelé de vos vœux pendant de nombreuses années. Vous siégez d'ailleurs aujourd'hui encore au comité éthique. Cet avenant nous permettra d'avoir 63 sites supplémentaires, ce qui représente 315 caméras dont six pour le 15ème arrondissement. C'est beaucoup et nous sommes l'arrondissement le mieux doté avec le 18ème arrondissement parmi cette répartition-là, même si nous aurions aimé aller plus loin. Comme mon collègue Monsieur JEANNETÉ l'a évoqué, nous avions demandé huit caméras et nous avons été suivis que sur six d'entre elles. Néanmoins, cela sera une avancée significative pour notre arrondissement.

Madame NIAKATÉ, je m'étonne tout de même de votre procédé intellectuel qui consiste à dire que sous prétexte que cela n'est pas utile pour faire de la prévention et que cela coûte cher, cela est totalement inefficace. Je me permettrai de rappeler juste une affaire récente dans l'arrondissement : un prédateur sexuel, quelqu'un qui se faisait passer pour un mineur non accompagné, un Algérien en l'occurrence, a agressé sexuellement et menacé d'un couteau deux personnes (un jeune garçon de 16 ans et un autre de 18 ans). Cette personne a pu être retrouvée grâce justement à l'exploitation des caméras de vidéo protection. Je n'ose imaginer si c'était quelqu'un que nous connaissions qui avait été agressé par cette personne-là. Cela prouve bien, si besoin était, l'utilité des caméras de vidéo protection sur notre territoire et nous continuerons à nous mobiliser pour aller encore plus loin. Aller encore plus loin effectivement car nous avons dans le 15ème arrondissement seulement 90 caméras, ce qui représente moins d'une caméra pour 1 000 habitants dans le 15ème arrondissement, moins d'une pour 1 000 habitants quand dans le 1er arrondissement, il y en a plus de 11 pour 1000 habitants. C'est donc plus de 10 fois plus dans le centre de Paris.

Nous devons donc aller plus loin pour multiplier le nombre de caméras de vidéo protection mais aussi dans l'utilisation des caméras pour en faire un vrai outil de vidéo patrouille, pour utiliser l'intelligence artificielle notamment à l'aube des Jeux olympiques et faire de la vidéo verbalisation qui est aujourd'hui uniquement en phase d'expérimentation dans Paris.

Nous nous réjouissons donc de ces nouvelles caméras, ravis de tous les délinquants que nous pourrons arrêter et retrouver grâce à ces nouvelles caméras mais le combat n'est pas fini et nous continuerons de nous mobiliser pour n'avoir dans notre arrondissement plus aucune zone qui ne soit pas sous la vidéo surveillance de la police et pour ne pas qu'il y ait cet effet d'aubaine de déplacement de la délinquance dans des zones qui ne seraient pas surveillées. La solution n'est pas d'avoir aucune caméra dans l'arrondissement. La solution est, bien au contraire, d'avoir des caméras partout.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir rapporté ce projet de délibération. Je voudrais tout de même faire quelques observations étant donné, comme on l'a dit, que j'ai joué un petit rôle dans cette affaire. Je me souviens notamment que lorsque j'ai proposé un plan de vidéo protection à Paris en 2004 – en 2004 ! – la municipalité socialiste me traitait d'hystérique sécuritaire. Tant mieux, elle a changé d'avis comme sur la police municipale d'ailleurs et nous nous réjouissons que l'exécutif socialiste soit venu sur nos

positions. Néanmoins, nous avons perdu du temps puisque Monsieur DELANOË n'a commencé à accepter la mise en œuvre de ce plan qu'en 2008, juste un peu avant les municipales ; il y a peut-être un petit rapport de cause à effet mais peu importe. L'implantation des 1 000 premières caméras a été financée à 98 % par l'État ; Nicolas SARKOZY étant président de la République et l'ayant proposé à Bertrand DELANOË. C'est donc une opération qui a permis le développement de la vidéo protection à Paris ; c'est très bien.

Je rappelle simplement, en ce qui concerne le rapport de la Cour des comptes, que celui-ci dit qu'il ne faut pas substituer les caméras à une présence humaine. Nous sommes tout à fait d'accord. Je proposais même que la Préfecture de police, la sécurité publique se réorganise en fonction d'une intervention basée sur l'appui technique que donne la vidéo protection comme la police scientifique et technique donne un appui en matière de police judiciaire, ce qui a permis de passer de l'aveu à la preuve, et là on passait d'un îlotage à l'aveugle à un îlotage intelligent. C'est ce qu'il aurait fallu faire à mon avis. Deuxièmement, la Cour des comptes évoque également dans ses critiques le montage financier de cette opération qui aurait peut-être pu se faire autrement mais ce n'est pas du tout l'efficacité de la vidéo protection en tant que telle.

Quelques observations sur le projet de délibération : il est vrai que lors des discussions que nous avons eues en présence de mes collègues Nicolas JEANNETÉ, Anthony SAMAMA, Monsieur NORDMAN, la Préfecture de police, etc., on nous avait promis huit caméras. Nous n'en avons que six. Je pense que cela est totalement insuffisant dans la mesure où d'ailleurs nous avons moins d'une centaine de caméras dans cet arrondissement alors qu'il nous en faudrait 500. Je suis partisan d'une multiplication par trois ou quatre du nombre des caméras à Paris pour faire de la vidéo patrouille. Celle-ci a une efficacité colossale dans le métro avec 10 000 caméras et elle devrait être mise en place sur la voie publique. J'ajoute même, quitte à faire bondir Madame NIAKATÉ, la reconnaissance faciale. Ce sera la prochaine étape. Vous y êtes défavorables aujourd'hui, on verra dans quelques années où vous en serez. Vous étiez contre la carte identité infalsifiable, contre la police municipale, contre la vidéo protection et il y a maintenant un certain consensus, sauf quelques-uns. Cela me paraît tout à fait indispensable si on veut vraiment assurer la sécurité dans cette ville. Ce que je regrette, c'est que sur la dalle du front de Seine il y a eu un audit qui a été réalisé par la Ville de Paris, par la DPSP, qui faisait état d'un renforcement de la vidéo protection et que malheureusement la Préfecture de police consacre

l'ensemble des moyens concernés à la protection des sites olympiques or la protection des sites olympiques dans le 15ème avec l'implantation de caméras telle qu'elle va être mise en œuvre par la Préfecture de police ne concerne en rien la sécurité de l'arrondissement par rapport aux implantations de ces caméras sites olympiques. Toutefois, je comprends bien qu'il faille surveiller les sites olympiques mais cela n'améliore pas du tout la sécurité du 15ème.

Ensuite, je pense que l'on oublie dans ce projet ce qui avait été demandé par un certain nombre d'entre nous, notamment les caméras devant les lycées et les collèges, ce qui me paraît très important. Il y a même eu un vœu de Inès qui avait été proposé au Conseil de Paris. Je rappelle aussi qu'il y a un certain nombre de propositions qui me paraissent de bon sens en ce qui concerne, par exemple, la retransmission des images des caméras des Périchaux de Paris habitat au commissariat, ce qui n'est toujours pas fait. À quoi bon avoir des caméras si les images ne sont pas retransmises directement ? Voilà les quelques observations que je voulais faire.

Évidemment, ce plan va tout à fait dans le bon sens et nous sommes très satisfaits qu'un certain nombre de caméras qui étaient demandées pour améliorer la sécurité des habitants dans ces secteurs puissent être implantées, j'espère avant la fin de la mandature et bien avant.

Je soumets donc à votre vote ce projet de délibération. Qui est pour ? Contre ? Les Verts. Abstention ? Merci. Elle est adoptée.

A LA MAJORITÉ

CHANGER PARIS (41)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Éléonore CREUZE, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Inès DE RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Nicolas JEANNETÉ, Henri JOZEFOWICZ, Anessa LAHOUASSA, Louis LATINNE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Ozlem ORAKCI, Marion PARISET, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Anne-Claire TYSSANDIER, Simon VERMOREL, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE, **VOTANT POUR**

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15e (6)

Fatiha AGGOUNE, Evelyne BOSCHERON, Julien RIPPERT, Isabelle ROY, Florian SITBON, Anouch TORANIAN **VOTANT POUR**

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15e (3)

Aminata NIAKATÉ, Thibaut BRAGÉ, Arthur WOLF, **VOTANT CONTRE**

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (3)

David AMIEL, Fanta BERETÉ, Catherine IBLED, **VOTANT POUR**

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° SG/2022/86

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant faire un examen joint d'un certain nombre de délibérations concernant des illuminations de Noël par les associations de commerçants.

32.2022 DAE 288 – Subvention (6.000 euros) à l'association des commerçants de la rue du Commerce et des rues adjacentes pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (15e)

33.2022 DAE 289 – Subvention (1.100 euros) à l'association des commerçants de la rue Vouillé pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (15e)

34. 2022 DAE 290 – Subvention (1.600 euros) à l'association des commerçants et artisans Olivier de Serres-Morillons pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (15e)

35.2022 DAE 291 – Subvention (6.600 euros) à l'association des commerçants Félix Faure Convention pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (15e).

36.2022 DAE 292 Subvention (8.300 euros) à l'association des commerçants le village Saint-Charles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (15e).

37.2022 DAE 293 – Subvention (32.100 euros) et convention avec l'association des commerçants Lecourbe Cambronne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (15e)

38. 2022 DAE 294 – Subvention (2.200 euros) à l'association les commerçants de Breteuil pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (15e)

39.2022 DAE 295 – Subvention (4.600 euros) à l'association village Pasteur Vaugirard Montparnasse pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (15e)

40. 2022 DAE 296 – Subvention (4.600 euros) au village Brancion-Morillons - association de vos commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (15e)

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Madame Ségolène FOUCHÉ.

Madame FOUCHÉ : Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, chers nouveaux collègues, je voudrais tout d'abord vous remercier de m'avoir accueillie. Les délibérations présentées ce soir portent sur les subventions versées pour les illuminations de Noël des associations de commerçants. Ces illuminations sont essentielles pour faire perdurer l'esprit de Noël dans le 15ème et mettre en valeur notre arrondissement. Toutefois, dans le 15ème, il y a une baisse en moyenne de la subvention accordée à chaque association. Par ailleurs, nous n'avons pas eu de retour pour la demande de subvention de l'association des commerçants Convention–Vaugirard. Je m'interroge donc sur l'absence de cette subvention.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. Y a-t-il d'autres intervenants ? Madame Aminata NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, nous voterons ces subventions traditionnelles et annuelles qui contribuent au financement par les associations de commerçants des illuminations de fêtes de fin d'année. Notre groupe souhaite apporter ce soutien aux petits commerces qui font des efforts en veillant à se doter de décorations lumineuses plus sobres en énergie et de décorations réutilisables d'une année à l'autre. Je profite de cette délibération pour vous rappeler que notre groupe avait porté lors du Conseil de Paris d'octobre dernier une délibération appelant à l'extinction de la publicité lumineuse après certaines heures tardives. Vous le savez, la crise énergétique actuelle rend l'enjeu énergétique de plus en plus criant et j'espère qu'un dispositif similaire est prévu pour ces illuminations.

Je terminerai mon propos par une interrogation qui fait l'écho à des débats que nous avions eus l'année dernière sur ce qui explique les écarts qui peuvent être parfois conséquents dans les montants attribués d'une association à l'autre. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Nous l'avons également constaté. Madame IBLED a la parole.

Madame IBLED : Merci Monsieur le Maire. J'étais effectivement intervenue au Conseil de Paris en février 2022 et j'avais proposé un vœu pour plus de transparence sur l'attribution des subventions aux associations de commerçants et, deuxièmement, pour avoir une grille d'attribution basée sur la qualité esthétique du projet mais aussi l'empreinte écologique et des critères sur le nombre de commerces ciblés par la subvention. Évidemment, rien n'a été retenu dans le vœu que j'avais proposé puisque, comme l'année dernière – où j'étais déjà intervenue, je pense, en décembre 2021 – les subventions accordées varient de 1 000 à 80 000 €. J'ai bien conscience qu'il y a des quartiers plus petits et des quartiers plus importants mais les attributions peuvent donc aller de un à sept et dans notre arrondissement, comme l'année dernière, une rue bénéficie de plus de 30 000 € de subvention – tant mieux pour les commerçants, c'est très bien pour eux – alors que certains quartiers qui sont plus en difficulté et qui auraient peut-être besoin d'un soutien complémentaire ne bénéficient que de 1 000 €. Je trouve que cela manque d'équité. Donc, encore une fois, je demande qu'il y ait plus de transparence sur l'attribution des subventions et que l'on puisse peut-être mettre une grille qui soit facile à consulter et qui puisse, en plus, renseigner l'empreinte écologique des illuminations de Noël proposées par les associations de commerçants qui effectuent un travail formidable au moment des illuminations de Noël. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur RIPPERT a la parole.

Monsieur RIPPERT : Merci Monsieur le Maire. Vous savez que je suis un tout jeune élu mais je suis toujours surpris de la façon dont nous radotons, année après année, sur beaucoup de vœux, sur beaucoup de sujets. Il s'agit clairement d'un florilège ce soir et je pense que nous avons fait toute la panoplie de toutes les choses que nous répétons Conseil après Conseil et je pense que c'est peut-être aussi ce qui explique le peu d'intérêt de nos habitants pour nos Conseils car, clairement, c'est très difficile à suivre surtout lorsqu'on les regarde tous les uns après les autres.

Pour ce qui est de l'association des commerçants, on répondra de ce fait exactement la même chose que l'année dernière vu que vous posez la même question : les subventions dépendent des demandes qui sont faites par les associations des commerçants. Cela est complètement public. Vous pouvez le voir dans les délibérations. Si des associations pensent qu'elles devraient avoir plus, il suffit qu'elles déposent un dossier pour avoir plus et,

le cas échéant, elles pourront prétendre avoir plus. En l'occurrence, j'ai regardé précisément les dossiers qui ont été déposés et cela correspond exactement au projet qu'elles déposent et au montant des subventions qu'elles demandent. L'autre critère dans l'attribution de subventions était bien sûr la taille de la rue et le projet qui est déposé. À partir de là, je ne vois pas comment on peut être plus objectif. Il suffit de déposer un projet, de déposer un montant, comme d'ailleurs n'importe quelle association et comme dans n'importe quelle délibération que nous votons aujourd'hui, c'est un projet qui a été déposé avec un montant auquel la Ville de Paris répond. C'est exactement la même chose pour les associations de commerçants.

Monsieur le Maire : Merci. Il n'en est rien. Cela ne se passe pas du tout comme ça mais ce n'est pas grave. Par ailleurs, Monsieur RIPPERT est bien gentil mais il invite notre Conseil à se censurer. Monsieur RIPPERT, il ne faut pas vous étonner que nous répétions des choses qui ont déjà été dites à partir du moment où ce sont les mêmes projets de délibération qui passent d'année en année sur les subventions de Noël. À ce moment-là, vous voulez que les projets de délibération soient tous adoptés sans aucune prise de parole des élus. Néanmoins, je pense qu'il ne s'agit pas forcément d'une bonne entrée en matière pour un jeune élu que de demander à ses collègues de se censurer. Excusez-moi de le dire.

Deuxièmement, je dois dire que lors de notre dernier Conseil, il y a tout de même eu un millier d'habitants qui se sont connectés à notre site pour suivre les débats ; ce n'est donc pas si mal et cela prouve qu'il y a peut-être un certain intérêt. Bien sûr, il pourrait y en avoir plus – c'est vrai –, mais encore faudrait-il avoir des choses intéressantes à dire ; c'est vrai aussi.

Je vais maintenant passer la parole à notre rapporteur, Monsieur MENUET. Oui, Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Je suis bref mais j'ai un complément à apporter. D'abord sur la question de la subvention des commerçants à Convention : je pense que d'autres personnes dans la salle le savent mais il y a eu un changement de présidence et ils n'ont pas déposé le dossier dans le temps et c'est cela qui a compliqué la chose. C'est uniquement pour cela qu'ils n'ont pas eu de subvention cette année et cela rend les choses complexes parce que cela devait passer au Conseil de décembre. Cela leur avait été rappelé. Voilà. C'est dommage parce que nous aimons tous les commerçants du 15ème. Cependant, il faut tout de même le dire et ne pas laisser croire qu'il y a une défaveur d'un côté. De plus, cela a été clairement

dit, cela passe de un à sept mais en fait cela dépend aussi, comme mon collègue l'a très bien dit, du montant demandé et du projet réalisé. Lorsqu'une rue mesure 800 m et que le montant du projet final est de 120 000 €, ce n'est pas la même chose que lorsque le montant du projet final est de 20 000 ou 25 000 €. Il s'agissait de deux précisions que je voulais apporter.

Monsieur le Maire : Le rapporteur répondra mais lorsque je vois les illuminations de l'association des commerçants de Breteuil qui, pour la première fois, ont été mises en place, il y avait un projet assez considérable avec des illuminations magnifiques sur une portion assez réduite mais aussi avec des calèches tirées par des chevaux, avec la mise en place d'un stand de barbe à papa, de vin chaud, etc. Bref, il y a eu toute une opération et cette association n'a eu que 2 200 €. Je ne critique pas l'attribution de montants importants à telle ou telle association, ce que je reproche, c'est la baisse de subventions et même des subventions très faibles pour des associations qui ont fourni des efforts et qui vont y être évidemment beaucoup de leurs proches.

Monsieur MENUET a la parole comme rapporteur.

Monsieur MENUET : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, ces délibérations regroupent l'ensemble des subventions accordées par la Ville à neuf associations de commerçants pour les illuminations de Noël 2022 pour un montant total de 67 100 €. À titre de comparaison, le montant total de 2021 s'élevait à 81 300 €. Ces subventions versées par la Ville représentent en moyenne, comme la dernière, 20 % du budget illuminations de chaque association de commerçants. Nous pouvons constater, comme l'a rappelé ma collègue Ségolène FOUCHÉ, une baisse moyenne des subventions accordées cette année allant jusqu'à 14 200 € de moins, si l'on considère qu'aucune subvention ne sera allouée à l'association Convention-Vaugirard.

Certes, notre travail sur le terrain cette année a permis la création ou la réapparition de plusieurs associations de commerçants – je pense notamment à l'association de commerçants de Breteuil que vous avez pu évoquer Monsieur le Maire mais également à l'association Félix-Faure qui a pu « réapparaître » cette année –, ce qui pourrait expliquer une répartition entre non pas huit associations de commerçants comme en 2021 mais bien entre 10. Toutefois, de manière globale, nous remarquons une baisse constante année après année du montant de ces subventions. Il s'agit

d'une baisse qui varie entre 100 et 6 400 € en fonction des associations de commerçants par rapport à l'année dernière.

Je me fais ici le porte-parole de l'ensemble des associations de commerçants qui nous ont remonté lors du dernier déjeuner organisé en mairie leur désarroi et leur déception quant à cette baisse de subventions. Chers collègues, le commerce indépendant n'est jamais qu'une seule affaire de commerce. Qui finance les belles illuminations de nos rues à plus de 80 % ? Qui est à l'initiative de petits marchés comme le Paris fermier rue Saint-Charles ? Qui organise des balades en calèche comme à Breteuil ou des animations pour les enfants avec le Père Noël à Félix-Faure ? Ce sont toujours les associations de commerçants. Si nous souhaitons conserver cet esprit de Noël et surtout remercier et conforter les associations de commerçants dans leur travail, nous ne pouvons-nous permettre de voir chaque année ces subventions se réduire comme peau de chagrin. Je souhaite, par ailleurs, rappeler qu'un euro investi dans les illuminations de Noël génère en moyenne 20 € de retombées sur le commerce local.

Ensuite, afin d'être exemplaire en termes de sobriété énergétique en cette année que nous savons compliquée sur ce plan, j'ai demandé à l'assemblée des associations de commerçants de mettre en place un système d'horloge afin de diminuer la consommation énergétique de ces illuminations qui sont déjà toutes équipées aujourd'hui de LED et dont la consommation est équivalente à celle d'un grille-pain. Ces illuminations dans chaque quartier sont actives de 18 heures à 22 h 45 et le matin de 7 heures à 9 heures.

Pour finir, je vous invite, chers collègues, à voter favorablement l'ensemble de ces délibérations et espère que la Mairie du 15ème aura un retour positif quant à son courrier concernant la demande de subvention de l'association Convention–Vaugirard jusqu'alors écartée suite à un changement de bureau comme a pu le rappeler l'opposition. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais donc soumettre à votre vote ces différents projets de délibération avec un avis favorable de l'exécutif et j'imagine un vote unanime.

DAE 288 : qui est pour ? Contre ? Abstention ?

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DAE/2022/288

Monsieur le Maire : Même vote pour le DAE 289 ?

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DAE/2022/289

Monsieur le Maire : DAE 290 ?

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DAE/2022/290

Monsieur le Maire : DAE 291 ?

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DAE/2022/291

Monsieur le Maire : DAE 292 ?

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DAE/2022/292

Monsieur le Maire : DAE 293 ?

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DAE/2022/293

Monsieur le Maire : DAE 294 ?

A L'UNANIMITE

DELIBERE
AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DAE/2022/294

Monsieur le Maire : DAE 295 ?

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DAE/2022/295

Monsieur le Maire : DAE 296 ?

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DAE/2022/296

Monsieur le Maire : Merci pour ces associations de commerçants qui effectuent un travail formidable et très difficile.

41.2022 DDCT 109 – Subventions (8.500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 4 associations

Monsieur le Maire : Dans le 15ème, il s'agit de Mikado jeunes pour les élèves du quartier Balard-Saint-Charles. Une subvention de 2 000 €. Monsieur RIPPERT a demandé la parole.

Monsieur RIPPERT : Très rapidement. Je voulais juste profiter de cette délibération pour saluer le travail de cette association et en particulier de sa présidente Nicole MONTPETIT qui œuvre dans le quartier depuis de très nombreuses années sans véritablement beaucoup d'aide de la part de nos institutions. Il est donc très important, je pense, que nous puissions récompenser ce travail et ce n'est pas nous qui disons qu'elle fait du très bon travail, ce sont clairement les écoles du quartier Balard, de Félix-Faure, de Saint-Charles et de Jongkind avec qui elle collabore quotidiennement pour le soutien scolaire des enfants. Nous nous réjouissons aussi que, grâce au travail que nous avons fait avec le groupe des élu.e.s de Gauche, avec Anouch TORANIAN, avec la RIVP également, elle ait pu bénéficier d'un nouveau local dans le quartier Balard qui va pouvoir vraiment démultiplier le soutien scolaire qu'elle procure aux enfants du quartier. Nous nous en réjouissons vraiment et nous l'encourageons à continuer dans cette voie. Merci.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Sinon la parole est à Madame DOUCERÉ, rapporteure.

Madame DOUCERÉ : Merci Monsieur le Maire. Je souscris aux propos tenus par notre collègue à propos de l'association Mikado jeunes, sans oublier l'association Recycler en s'amusant. Ces deux associations effectuent un travail exceptionnel dans notre arrondissement. Ces subventions, certes modestes, sont essentielles pour accompagner ces acteurs dans leur animation locale à la fois auprès des jeunes et des familles. Il reste regrettable que ce type de subvention ne puisse pas directement être délégué aux arrondissements par le biais d'une augmentation substantielle du fonds d'animation locale mais je ne désespère pas que cela arrive un jour. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. J'avais effectivement oublié de tourner la page avec l'association Recycler en s'amusant qui fait aussi un très bon travail. Je soumets donc ce projet de délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DDCT/2022/109

42. 2022 DJS 30 – Subventions (112.000 euros) et signature d'une convention pluriannuelle d'objectif avec l'O.M.S. 9 et d'avenants avec 12 O.M.S.

Monsieur le Maire : Avec une subvention de 6000 € pour l'OMS du 15ème.

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DJS/2022/30

43. 2022 DJS 32 – Transformations Olympiques – Subventions (100.000 €) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et dix-huit associations dans le cadre du dispositif « Sport Senior en Plein Air »

Monsieur le Maire : Monsieur RIPPERT, vous avez la parole.

Monsieur RIPPERT : Merci. Nouvelle preuve s'il en était encore besoin que ces Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ne seront pas qu'une manifestation de sportifs professionnels au mois d'août mais bien un événement unique qui a également des répercussions concrètes dans de nombreux quotidiens d'habitants depuis de nombreux mois déjà. Pour rappel, le fonds de dotation Paris 2024 négocié par la Maire de Paris, c'est 50 millions d'euros d'argent privé dont bénéficient directement les Parisiennes et les Parisiens. Après une première année Sport senior plein air qui a donné satisfaction, le fonds de dotation de Paris 2024 a accepté de continuer ce dispositif pour une deuxième année et même d'accompagner davantage d'associations en année 2. Je me réjouis donc que ce plan, financé à 50 % par la Ville et à 50 % par Paris 2024, cible tout particulièrement le public senior qui bénéficie malheureusement d'une faible offre en matière de sport, les associations se concentrant plus naturellement sur un public plus jeune. Nous apprenons également dans cette délibération que les activités sportives se dérouleront dans les parcs André-Citroën et Suzanne-Lenglen. Ouvrir les grands parcs parisiens pour des activités sportives via des associations est, selon moi, une bonne réponse à la forte demande de créneaux dans les installations sportives.

Cela permet de diversifier les lieux de pratique sans avoir à perturber le calendrier et l'organisation des écoles ou des associations qui utilisent les équipements sportifs en journée. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? La parole est à la rapporteure Ozlem ORAKCI.

Madame ORAKCI : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais surtout me concentrer sur le 15ème. Le projet de délibération s'inscrit dans la continuité du programme « transformations olympiques » lancé à l'occasion de l'organisation des Jeux olympiques. Effectivement une des mesures phares de ce programme est le sport senior en plein air qui est une mesure qui vise à pouvoir présenter une offre enrichie de pratiques sportives aux seniors en s'appuyant sur les associations sportives locales.

Dans notre arrondissement, les clubs qui se sont portés volontaires et qui ont été lauréats en présentant des projets dédiés à ce dispositif sont le Comité départemental de handball de Paris dont le projet consiste à proposer de nouvelles activités autour de la pratique du handfit dans les parcs et jardins auprès du public senior. Les événements se dérouleront de mars à octobre 2023. Les séances auront lieu au parc André-Citroën pour le 15ème. La délibération que vous allez voter va permettre l'attribution à ce comité d'une subvention à hauteur de 5 000 €. Je pense qu'il est important de savoir exactement ce pour quoi on vote au-delà de la politique soutenue à la Mairie centrale.

La deuxième association est celle du Rugby-club Paris 15 dont le projet vise à rendre accessible la pratique du rugby même à un public senior tout en l'adaptant au potentiel physique de chaque bénéficiaire. Le club assurera deux séances hebdomadaires à Suzanne-Lenglen de mars à octobre 2023 hors été. La subvention qui sera proposée à votre vote leur permettra de bénéficier de 5 500 € à ce titre.

Ces projets ont chacun pour objectif de permettre à toute personne âgée de plus de 55 ans de pratiquer une activité sportive de manière régulière plusieurs fois par semaine et à l'extérieur dès lors que les conditions météorologiques le permettront. Nous savons tous, je pense, la place que le sport occupe dans le maintien d'une bonne santé voire de sa restauration. Il a aussi toute son importance, à mon sens, pour le bien-être et le mental quel que soit l'âge, quel que soit le milieu social que l'on soit homme ou femme.

Je vous invite donc à soutenir ces deux associations sportives implantées dans le 15ème qui ont présenté les deux projets de sport senior en plein air que nous venons d'aborder en votant favorablement pour ce projet de délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Je soumets donc à votre vote ce projet de délibération DJS 32. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

A L'UNANIMITE
DELIBERE
AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DJS/2022/32

44. 2022 DJS 33 – Transformations Olympiques - Subventions (264.400 euros) et conventions entre la Ville de Paris et trente-deux associations dans le cadre du projet « Paris Sportives ».

A L'UNANIMITE
DELIBERE
AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DJS/2022/33

45. 2022 DJS 128 – Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances

A L'UNANIMITE
DELIBERE
AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DJS/2022/128

46. 2022 DAC 53 – Avenants à conventions d'équipement avec quatre structures de spectacle vivant (9e, 11e, 14e, 15e)

Monsieur le Maire : Pour ce qui nous concerne notre arrondissement, c'est le Théo théâtre.

A L'UNANIMITE
DELIBERE
AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DAC/2022/53

47. 2022 DASCO 73 – Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (508 160 euros) et subventions travaux (76 074 euros)

Monsieur le Maire : Avec une subvention complémentaire de fonctionnement pour le collège Citroën en dépenses de viabilisation de 11 000 €, Debussy de 5 000 €, Duhamel de 12 000 €, Guillaume-Apollinaire de 4 000 € et De-Staël de 15 000 €. Subventions pour travaux Claude-Debussy (changement de double vitrage) : 1 209 €.

A L'UNANIMITE
DELIBERE
AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DASCO/2022/73

48. 2022 DASCO 136 – Collèges publics - Contribution (1 643 555 euros) de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2023

Monsieur le Maire : Il s'agit pour nous d'André-Citroën avec une contribution de 1,28 € par repas et une somme de 33 704 € en subvention 2023.

A L'UNANIMITE
DELIBERE
AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DASCO/2022/136

49. 2022 DASCO 123 – CDE (15ème) – Subvention 2023 (8 718 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024

Monsieur le Maire : Madame ROLGEN a la parole.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes appelés à nous exprimer sur la subvention accordée à la Caisse des écoles du 15ème par la Ville de Paris. La situation des Caisses des écoles est

extrêmement précaire au vu de toutes les difficultés rencontrées : hausse des matières premières pour la préparation des repas, rareté de certains produits, hausse de l'énergie pour la fabrication de ces repas et leurs livraisons, hausse de la masse salariale en raison de l'inflation. Tous ces facteurs conjugués obligent à des restrictions drastiques des dépenses sans toutefois nuire à l'offre de la qualité de restauration scolaire proposée aux enfants. Cette subvention est-elle donc suffisante pour résoudre tous ces problèmes évoqués et aussi avancer dans les actions de lutte contre le gaspillage, etc. évoquées par la Caisse des écoles selon des orientations stratégiques précises ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des intervenants sinon je passe tout de suite la parole à notre rapporteur François CONNAULT.

Monsieur CONNAULT : Merci Monsieur le Maire. Merci Madame ROLGEN pour ces observations. Je rappellerai tout d'abord que le budget de la Caisse des écoles est composé pour moitié des contributions des familles, qui n'ont plus été modifiées depuis 2015 et qui resteront stables malgré les différents facteurs d'inflation, et pour moitié par une subvention ; subvention qui fait l'objet régulièrement d'un dialogue budgétaire avec les services de la restauration scolaire.

Pour cette année, ce dialogue budgétaire a été l'occasion à la fois de vérifier le respect par la Caisse des écoles du 15ème des divers objectifs du plan d'alimentation durable et de faire un point tant sur le budget 2022 que sur le budget prévisionnel 2023. Pour 2022, cela a conduit au versement d'une subvention complémentaire exceptionnelle en deux fois qui a été votée lors des Conseils de Paris d'octobre et de novembre au vu de la réalité des chiffres. La Caisse des écoles du 15ème est, en effet, un des arrondissements qui sert le plus grand nombre de repas, ce qui l'expose à multiplier à la fois les frais de personnel et les frais d'acquisition des denrées et autres dépenses.

Pour 2023, la subvention retenue par la Ville qui fait l'objet du projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui est inférieure, en effet, à ce qui a été demandé par la Caisse des écoles du 15ème qui déjà dans le dossier de demande qu'elle avait présenté avait intégré un certain nombre de recherches d'économies à réaliser. La réduction de la subvention accordée par rapport à celle qui était demandée nécessitera par conséquent de rechercher des économies encore plus importantes puisque le déficit prévisible au vu de cette subvention de fonctionnement pour 2023 serait de l'ordre de 575 000 €. Ce déficit risque d'être encore plus important

puisque sous l'effet de différents facteurs en 2023 tels que l'augmentation du coût de l'énergie, l'augmentation du coût des denrées, l'augmentation de l'indice, l'augmentation du SMIC, la subvention sera de toute façon insuffisante, d'un montant encore difficile à déterminer. Cela conduit toutefois dans l'immédiat à proposer d'accepter la subvention proposée tout en sachant qu'il y aura ensuite une demande de subvention exceptionnelle qu'il faudra solliciter fin 2023 en fonction de la réalité des chiffres. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON, vous souhaitez une explication de vote après que le rapporteur s'est exprimé ?

Monsieur SITBON : Rapidement. Nous allons voter pour parce que, évidemment, il est sûr que la Ville de Paris ne laissera aucune Caisse des écoles être déficitaire. Je voulais rassurer les gens qui nous écoutent sur ce point.

Monsieur le Maire : Merci de cette précision. Nous attendrons donc la subvention complémentaire le moment venu. Je soumets à votre vote cette délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

A L'UNANIMITE
DELIBERE
AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DASCO/2022/123

50. 152022026 – Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 35/37 rue Falguière à Paris 15ème et autorisation au Maire du 15ème arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché public, en application de l'article R.2123-1-3° du code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement

À L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

Article 1er: Le Conseil du 15ème arrondissement choisit le marché public pour la gestion de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 35/37 rue Falguière à Paris 15ème.

Article 2 : Le Maire du 15ème arrondissement est autorisé à demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché public en application de l'article R.2123-1.3° du Code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement.

51. 2022 DFPE 184 – Subvention exceptionnelle (400 000 euros) et avenant n°2 avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU (6e) pour ses quinze établissements d'accueil de la petite enfance

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DFPE/2022/184

52. 2022 DFPE 185 – Subvention exceptionnelle (400 000 euros) et avenant n° 3 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DFPE/2022/185

53. 2022 DFPE 177 – Subventions (68 800 euros) à deux associations - avec convention – pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et l'institution scolaire

Monsieur le Maire : Madame ROY, vous avez levé la main ?

Madame ROY : Oui merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Mais vous pouvez renoncer à votre droit de parole, cela ne me dérange pas du tout.

Madame ROY : Je vais être rapide. À travers cette délibération est évoqué notamment le projet éducatif de territoire que vous connaissez qui est élaboré au service d'un seul objectif qui est de rendre possible la réussite et l'épanouissement de chaque enfant et adolescent à Paris quel que soit son milieu et contribuer ainsi à la réduction des inégalités éducatives mais il a aussi d'autres ambitions, notamment la réduction des inégalités sociales et culturelles sur l'ensemble du territoire parisien, et la prise en compte des besoins, des rythmes et de l'âge des enfants. Ce qui est intéressant, à travers cette délibération, c'est que sept priorités stratégiques ont été définies dont notamment le fait de développer la place et le rôle des familles. Lorsque l'on regarde la déclinaison locale du PEDT dans le 15ème, force est de constater qu'à la fois dans la phase de sensibilisation et de consultation, cette priorité, cette nécessité d'améliorer la communication avec les parents et de les associer davantage à la vie des établissements est bien identifiée et que logiquement elle a été identifiée par le 15ème arrondissement comme une priorité dans sa déclinaison locale. C'est pour cela que nous nous félicitons que cette priorité qui est à la fois identifiée au niveau parisien et au niveau du 15ème puisse être mise en œuvre par l'association de la Ligue de l'enseignement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas d'autres interventions, Madame ROLGEN, rapporteur.

Madame ROLGEN : Je suis complètement d'accord avec ce qu'a dit Madame ROY. Simplement, je souhaite tout de même faire une petite remarque sur ce qui est proposé dans ce cadre du projet éducatif territorial à propos de l'intervention de La ligue de l'enseignement dans les établissements pour aider les familles à resserrer les liens avec l'institution scolaire par l'intermédiaire de la nomination d'un référent dans chaque établissement. C'est un projet intéressant mais je regrette tout de même qu'aucune école du 15ème n'ait encore été désignée depuis le mois de septembre alors que certains arrondissements ont déjà deux voire trois référents. Dans le 15ème aussi, il existe des besoins. Le 15ème est déjà malmené sur le plan médico-social, n'en rajoutons pas avec une absence de référent pour les liens famille/école.

Je vous invite donc à voter cette délibération en espérant que la confiance que nous accordons à la Ville de Paris en la votant soit tout de même suivie d'effet pour une nomination rapide de ce référent et que nous ne soyons

pas déçus suite à cette délibération et ce vote positif. Nous serons très vigilants sur ce sujet. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Nous sommes bien d'accord sur le fond mais, à mon sens, c'est la première fois que nous est soumis un projet de délibération où il est dit que « *les établissements scolaires impliqués dans cette démarche sont* » et on a toute une liste d'écoles de tous les arrondissements et qu'en fin de projet de délibération, il nous est indiqué que trois établissements sont en cours d'identification dans les 13, 15 et 19ème. Cela est invraisemblable. Cela veut dire que l'on vote sur un truc dont on ne sait pas dans quelles écoles. C'est dommage car c'est un projet intéressant. Enfin bon. Nous allons suivre cela attentivement et bien sûr nous exprimons un avis positif sur cette délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DFPE/2022/177

54. 2022 DSOL 110 – Conventions avec 9 associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2023-2026

Monsieur le Maire : Monsieur JEANNETÉ a demandé la parole.

Monsieur JEANNETÉ : Merci Monsieur le Maire. Juste quelques mots pour dire qu'il s'agit d'une convention très importante puisque c'est celle qui nous lie avec ARC-EA. ARC-EA est l'association qui effectue le travail de prévention spécialisée dans le 15ème et qui essaye notamment d'éviter la constitution de rixes. L'actualité est d'ailleurs assez ardue en ce moment puisque, après le meurtre du petit Baba dans le 17ème, il y a encore eu ce week-end une rixe dans les Yvelines avec, à son terme, un mort. C'est un travail très important que font ces éducateurs de rue de façon anonyme puisqu'ils sont là pour essayer de détecter dans le 15ème ceux qui sont en rupture avec la famille ou avec l'école et qui pourraient être éventuellement des meneurs de rixes. Je reconnais qu'il s'agit d'un travail

important, formidable, que fait l'association. Victoire car nous avons obtenu un éducateur en plus et que nous passons de 16 à 17 mais encore une fois, comme je l'ai dit sur d'autres sujets, c'est finalement très peu pour la prévention spécialisée. On attendait une cinquantaine d'éducateurs spécialisés. C'est ce qu'il faudrait dans le 15ème pour essayer de travailler le terrain. Les éducateurs ne sont pas les seuls. Il y a aussi les médiateurs mais ils ne sont pas plus nombreux que cela. D'ailleurs, sur 17 éducateurs, quand on discute avec l'association ARC-EA, on sait très bien qu'il y en a à peu près 10 sur le terrain puisqu'il y en a qui sont en arrêt maladie, les recrutements sont difficiles, il y a un turnover, les pauses. C'est finalement très peu par rapport à un arrondissement comme le 15ème (240 000 habitants).

De plus, n'oublions pas que les horaires de ces éducateurs de rue s'arrêtent, en gros, vers 17 heures et que la plupart des rixes se passent en début de soirée voire la nuit. D'ailleurs, je refais la même proposition que j'ai faite au Conseil de Paris : il faut que l'on commence à travailler sérieusement sur ce que l'on pourrait appeler les brigades de nuit de médiateurs et d'éducateurs qui seraient volantes et qui en tout cas changeraient d'arrondissement et qui iraient là où il y a le danger de constitution d'une bagarre ou d'une rixe. C'est vraiment le grand manquement dans ce plan 2 des rixes. Toutefois, nous voterons bien évidemment favorablement à cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres intervenants sur ces sujets ? Je passe la parole au rapporteur Monsieur SAMAMA.

Monsieur SAMAMA : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cette délibération permettra de renouveler la convention avec l'association ARC-EA avec laquelle nous travaillons dans le 15ème arrondissement. Il s'agit d'une conviction forte que nous avons dans notre équipe : celle de prendre les problèmes à la racine le plus tôt possible dès que les problématiques commencent à se poser pour ces jeunes-là qui commencent à être en errance, en processus d'exclusion, en décrochage scolaire avec tout un tas d'actions qui sont développées par ARC-EA que je salue aussi au même titre que mon collègue Nicolas JEANNETÉ. ARC-EA fait un travail formidable sur le 15ème arrondissement : des actions pour contribuer à l'insertion socioprofessionnelle de ces jeunes avec ce que l'on appelle les chantiers éducatifs qui permettent de mettre le pied à l'étrier de ces jeunes-là dans le monde du travail, pour favoriser l'égalité homme/femme qui est un sujet qui nous tient à tous beaucoup à cœur, lutter contre les discriminations, prévenir aussi les conduites à risques

notamment contre la consommation de produits stupéfiants avec les gaz hilarants sur lesquels nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer ici, les conduites prostitutionnelles également, prévenir les rixes aussi et enfin sensibiliser aux usages numériques particulièrement sur les réseaux sociaux qui nous inquiètent beaucoup et sur lesquels nous avons demandé à l'association ARC-EA d'être particulièrement vigilante. C'est donc dans cette relation de confiance que nous travaillons avec ARC-EA.

Nous aurions aimé avoir davantage de moyens mais comme cela a été rappelé, nous avons déjà un éducateur spécialisé supplémentaire dans le 15ème arrondissement. Cela reste insuffisant mais c'est déjà bien par rapport à ce qu'ont d'autres arrondissements. C'est le fruit d'une mobilisation de chaque instant menée avec mes collègues et Monsieur le Maire, Philippe GOUJON. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Ce qui est effectivement intéressant dans la nouvelle convention, c'est qu'il y a des éléments nouveaux que vous avez évoqués notamment les rivalités inter quartiers qui sont tellement graves et importantes à traiter, l'inclusion numérique, l'impact des usages des réseaux sociaux numériques, la mobilité des jeunes des territoires et j'en profite pour rappeler nos conventions passées avec Vanves et Issy-les-Moulineaux et qui sont maintenant devenues opérationnelles et qui sont d'un très grand apport pour le traitement de ces difficultés.

Je soumets donc à votre vote ce projet de délibération DSOL 110. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2022/110

55.2022 DSOL 141 – Subventions (151 730 euros) relatives au fonctionnement de sept bagageries parisiennes au titre de 2023

Monsieur le Maire : Il s'agit de la bagagerie Antigel pour une subvention de 20 000 €.

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2022/141

56.2022 DJS 152 – Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2023

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DJS/2022/152

57.2022 DJS 162 – Adaptation exceptionnelle du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2022

Monsieur le Maire : Je vous propose d'étudier de façon jointe les deux délibérations arrivées en procédure d'urgence vendredi soir : la DJS 152 et 162. La DJS 152 étant la mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2023 et la DJS 162 étant l'adaptation exceptionnelle du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2022 et qui est un abondement du crédit pour les chèques vacances supplémentaire étant donné l'affluence de jeunes, ce qui équivaudra à environ une vingtaine de chèques supplémentaires pour le 15ème. Pas d'intervention ? Merci.

Je soumets donc à votre vote. DJS 152 : qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : DJS 162 : qui est pour ? Contre ? Abstention ?

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DJS/2022/162

Monsieur le Maire : Je vous demande maintenant de voter pour les délibérations qui n'ont pas suscité de débat avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Les projets de délibérations sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Il nous reste maintenant à examiner dans la partie de notre Conseil consacrée aux vœux celui déposé par le groupe Paris en commun et les Écologistes.

VŒUX

58. V152022025 – Vœu au Maire du 15e arrondissement déposé par les élu.e.s du groupe Paris en commun – Groupe des élu.e.s de gauche et les elu.e.s du groupe Les écologistes relatif à la fermeture du lycée Brassaï et de la filière générale au Lycée Louis Armand

Monsieur le Maire : Monsieur RIPPERT, vous avez la parole.

Monsieur RIPPERT : Merci. Quelques jours seulement après le dernier Conseil d'arrondissement, nous voilà de nouveau contraints de déposer un vœu quasi similaire à celui du précédent Conseil. Contraints car depuis le 7 novembre la grogne voire la colère du corps enseignant et des parents d'élèves des lycées Brassaï et Louis-Armand ne faiblit pas. En effet, leurs revendications n'ont toujours pas été entendues et encore moins prises en compte par le rectorat et vos collègues de la Région Île-de-France. Nous réaffirmons que la fermeture du lycée Brassaï va engendrer de très nombreux problèmes d'organisation pour le lycée Louis-Armand et qu'à date, il est illusoire de penser pouvoir déplacer plus de 200 élèves avec tout le matériel nécessaire à la spécialité de la photographie.

Deuxièmement, concernant la fermeture de la filière générale du lycée Louis-Armand, sur les bancs de la Droite et d'En Marche, vous avez crié à la fake news lors du dernier Conseil d'arrondissement lorsque j'ai évoqué cette hypothèse. Désormais, cela n'est plus une hypothèse mais un projet concret qui a été présenté au corps enseignant et aux parents avec beaucoup de mépris et sans concertation par le rectorat. Nous maintenons que cela serait une catastrophe pour l'équilibre et la mixité du lycée Louis-Armand et du quartier en général. Cette fermeture de la filière générale du lycée Louis-Armand irait de plus réellement à l'encontre du discours sur la mixité portée par le ministre de l'Éducation nationale. Avec les enseignants et les parents d'élèves, nous nous y opposerons fermement.

Monsieur le Maire, lors des derniers vœux déposés par le groupe de Gauche concernant les dark stores ou sur La Poste, vous nous aviez signifié que cela ne relevait pas de votre compétence et que vous ne pouviez interférer avec ces entreprises. Mais sur ce sujet d'actualité, vous aurez, je pense, du mal à

nous faire la même réponse car ce sont vos amis qui dirigent la Région qui suivent directement ces dossiers avec le rectorat. Sur ce dernier point, nous espérons donc que nous parlerons tous d'une même et seule voix et que nous aurons votre soutien, en particulier celui de Marion PARISET, élue en charge du quartier où se trouve le lycée Louis-Armand mais également élue au Conseil régional, et que vous pourrez faire revenir vos collègues sur leur décision de fermer la filière générale du lycée Louis-Armand et le lycée Brassaï. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Si vous pouvez éviter de faire des injonctions aux uns et aux autres, nous savons ce que nous avons à faire. Nous ne confondons pas les choses. Je rappelle que lorsqu'un gouvernement était dirigé par vos amis – puisque vous nous imputez un certain nombre d'amis – le lycée professionnel Fernand-Holweck a été fermé sans aucune concertation, sans information, sans que mon prédécesseur ne soit associé à rien du tout, sans qu'il y ait reclassement. Il a disparu de sa belle mort, ce lycée Fernand-Holweck qui était pourtant spécialisé dans l'électronique et même les métiers de la sécurité électronique et numérique. Il ne faut pas non plus croire que tout est blanc et que tout est noir.

Maintenant, si vous voulez me faire dire que je suis tout à fait opposé à la fermeture des sections générales du lycée Louis-Armand qu'avec l'aide à l'époque d'Agnès EVREN, qui était vice-présidente de la Région en charge de ces problèmes, nous avions fait ouvrir pour justement permettre de requalifier cet établissement, je vous dis oui. Je suis totalement opposé. D'ailleurs, comme la rapporteure va vous le dire dans sa réponse, nous ne nous contentons pas de faire des vœux en Conseil, nous agissons concrètement avec mes différents collègues qui siègent au conseil d'administration et qui sont venus en nombre pour exprimer la position qui est la nôtre par rapport à cette décision du rectorat que nous contestons totalement.

La parole est donc à la rapporteure Madame Inès de RAGUENEL.

Madame de RAGUENEL : Merci Monsieur le Maire. Je rétablis juste quelque chose que vous venez de dire : il ne s'agissait pas d'une fake news. Nous n'avons jamais parlé de fake news. D'ailleurs, c'est un mot que je n'emploie pas du tout. Quand vous nous avez annoncé pendant le Conseil d'arrondissement que la filière générale de Louis-Armand allait fermer, nous n'en avions pas connaissance. C'est justement le début de mon propos : je l'ai appris par la proviseure qui me l'a confirmé le lendemain. C'est, honnêtement, à part le cas que Philippe GOUJON vient d'évoquer, la

première fois que le rectorat se comporte de cette façon, que nous l'apprenons par quelqu'un d'autre que par lui-même et qu'en plus nous ne sommes dans aucune concertation avant la prise d'une telle décision.

Une fois que cela est dit, s'agissant des arguments que développait Philippe GOUJON tout à l'heure, nous partageons entièrement ceux non seulement des enseignants mais également des familles de Louis-Armand ; de l'ensemble de la communauté scolaire du lycée. Je vais vous en citer quelques-uns. C'est ce que disait Philippe GOUJON : en 2019, quand il a été décidé d'en faire un pôle d'excellence en matière de numérique, la Mairie d'arrondissement était la première à soutenir le projet d'avoir une filière générale. Pourquoi ? Parce que nous avons seulement deux autres lycées généraux dans le 15ème pour 240 000 habitants. Vous imaginez bien que si on fermait la filière générale de Louis-Armand, il ne resterait aucun lycée général pour le Sud du 15ème qui est, comme vous le savez, le quartier qui se densifie le plus et où on amasse des gens dans des logements sociaux.

Autre raison : depuis 2019, depuis que nous avons créé ce pôle d'excellence, les choses se sont apaisées dans ce lycée grâce à l'équilibre qui est formé par la polyvalence. La venue des élèves dans la filière générale apporte beaucoup à l'établissement et je pense que vous êtes d'accord avec nous. Très bien. Autre raison...

Intervention hors micro d'un élu.

Madame de RAGUENEL : Non mais parce que vous nous faites passer pour les mauvais. Honnêtement, nous avons été passifs au moment de la prise de décision. Nous n'en savions absolument rien et nous sommes tous les jours aux côtés des enseignants, de la proviseure, des familles pour les soutenir et pour faire le maximum. Donc quand vous écrivez un vœu pour nous demander d'agir, honnêtement, nous hésitons entre le rire et en même temps nous nous disons, au vu de la gravité de la situation, que cela n'est pas correct. Honnêtement, ce n'est pas correct.

Je vais vous dire chronologiquement tout ce que nous avons fait puisque, apparemment, il faut que je revienne dans les détails. C'est très simple : à partir du moment où nous avons su que cette filière générale devait fermer, nous avons joint la DASEN en charge des lycées. Nous n'avons pas eu gain de cause. Nous avons joint Monsieur DESTRES, directeur académique et nous sommes montés comme cela dans la hiérarchie. Nous avons ensuite joint Monsieur le recteur, Monsieur KERRERO, et deux jours après Monsieur

le ministre de l'Éducation nationale a fait un petit tour dans le 15ème ; il est venu au collège lycée Citroën. Nous avons interpellé Pap NDIAYE. Chacun était au courant de la situation et nous agissons tous les jours. Au conseil d'administration que vous évoquez dans le vœu, le 15 novembre, l'ensemble des élus de la majorité membres du conseil d'administration est venu. Les quatre : Clotilde DEROUARD, Valentin ROUFFIAC, Ozlem ORAKCI et moi-même. Nous avons été aux côtés des enseignants à ce moment-là. Nous leur avons dit que l'ensemble de leurs arguments était les nôtres. L'ensemble des arguments des familles, c'était les nôtres aussi et ceux des lycéens qui étaient là pour témoigner de leur épanouissement dans ces classes parce que ce sont des classes à 25, parce que c'est beaucoup plus confortable pour eux d'avoir une scolarité dans ce cadre-là, vous le savez bien, plutôt que dans des classes à 35 au lycée Buffon ou à Camille-Sée puisque c'est la moyenne du nombre d'élèves dans ces établissements-là. Donc, la conséquence, vous la connaissez : c'est que ces élèves venant du 15ème partiront du 15ème parce qu'on veut les mettre dans des arrondissements avoisinants qui perdent, eux, des élèves alors que ce n'est pas notre cas. Nos collèges sont déjà saturés, je ne vois pas pourquoi demain les lycées perdraient des élèves.

Je ne comprends donc pas l'objet de votre vœu puisque nous nous mobilisons depuis trois semaines. Oui, c'est vrai, nous ne faisons pas de la communication superficielle comme vous, nous sommes dans l'action. Je vous ai vu avec vos trois tweets depuis trois semaines. Bien sûr.

Applaudissements.

Madame de RAGUENEL : En revanche, je propose quoi ? D'agir collectivement, par exemple. Au Conseil de Paris, je suis allée voir Monsieur BLOCHE au moment où ce vœu a été déposé et je lui ai dit que nous étions totalement d'accord avec lui sur la position sur la filière de Louis-Armand et il m'a dit d'accord, parlons-en, nous allons travailler ensemble. Belles paroles. J'attends encore son retour.

Monsieur le Maire : Merci de conclure.

Madame de RAGUENEL : Au dernier Conseil d'arrondissement, Monsieur SITBON, je vous ai envoyé un texto pour que nous parlions, pour que nous échangions sur le sujet. Je n'ai jamais reçu de retour de votre part non plus. Il y a donc un moment, les vœux qui sont juste là comme superficiels...

Intervention hors micro d'un élu.

Madame de RAGUENEL : Vous savez quoi ? Apparemment, on radote mais vous radotez aussi. Merci.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Si j'ai bien compris, Madame de RAGUENEL propose le retrait de votre vœu puisqu'il est finalement exécuté. Est-ce que vous retirez ce vœu, Monsieur RIPPERT ?

Monsieur RIPPERT : Je n'ai pas compris. Retirer ? Non, non.

Monsieur le Maire : Bien. Je le soumets à votre vote avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ce vœu ? Ah pardon, je ne vous avais pas vu. Il y a une explication de vote de Madame IBLED.

Madame IBLED : Merci Monsieur le Maire. Juste pour vous dire que nous ne prendrons pas part au vote parce que, effectivement, il y a d'énormes difficultés sur le lycée Brassaï et sur la filière générale à Louis-Armand suite aux décisions qui ont été prises, qu'il n'y a pas eu de transparence. Nous en avons tout à fait conscience mais nous pensons que ce n'est pas un vœu déposé en Conseil d'arrondissement qui va régler la situation. Nous, nous travaillons avec David AMIEL et Fanta BERETÉ à essayer de trouver des solutions. Nous ne prendrons donc pas part au vote. Merci.

Monsieur le Maire : Je soumets à nouveau ce vœu à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? NPPV ? Groupe Indépendants et Progressistes.

À LA MAJORITE

CHANGER PARIS (41)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Éléonore CREUZE, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Inès DE RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Nicolas JEANNETÉ, Henri JOZEFOWICZ, Anessa LAHOUASSA, Louis LATINNE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Ozlem ORAKCI, Marion PARISET, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Anne-Claire TYSSANDIER, Simon VERMOREL, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE, **VOTANT CONTRE**

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15e (6)

Fatiha AGGOUNE, Evelyne BOSCHERON, Julien RIPPERT, Isabelle ROY, Florian SITBON, Anouch TORANIAN **VOTANT POUR**

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15e (3)

Aminata NIAKATÉ, Thibaut BRAGÉ, Arthur WOLF, **VOTANT POUR**

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (3)

David AMIEL, Fanta BERETÉ, Catherine IBLED, **NE PRENANT PAS PART AU VOTE**

DELIBERE

LE VŒU EST REJETÉ

Monsieur le Maire : Il y a un certain nombre d'informations diverses. J'aurais dû le dire au début de la séance mais je voudrais tout d'abord vous informer que notre DGAEP, Monsieur ORBLIN, a été nommé dans l'Ordre national du mérite au grade de chevalier. Il a donc toutes les félicitations de notre Conseil.

Applaudissements.

Des informations diverses :

- mercredi 30 novembre toute la journée : premier forum de l'économie sociale et solidaire en salle des fêtes ;
- samedi 10 décembre : opération Enlivrez-moi en salle Vaugirard ;
- mardi 13 décembre à 20 heures : concert de Noël ;
- samedi 10 décembre à 11 heures : concert de Noël sur le parvis.

Les dates des prochains Conseils d'arrondissement seront le lundi 6 mars, lundi 22 mai et lundi 19 juin. Nous allons nous quitter pour plusieurs mois, mes chers collègues, alors j'en profite pour vous souhaiter de joyeuses fêtes.

La séance est levée.

Maire du 15e arrondissement	**Philippe GOUJON**	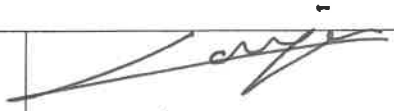
Secrétaire de séance	HECTOR VESPROUMIS	
Secrétaire de séance	ANOUCH TORANIAN	